



# ÉTAT INITIAL – Partie 2

## Aérodrome de Bordeaux-Léognan-Saucats



AERO BIODIVERSITE

NOVEMBRE 2024

**Document réalisé par :**

Mathis MARIE (M.M), Chargé d'études naturalistes (ornithologue) et Chargé de communication  
Virginie LE FLOCH (V.LF), Chargée d'études naturalistes (botaniste)

**Ont également contribué :**

Fanny GUILLOU (F.G), Stagiaire en Licence d'Ecologie, Biodiversité et Gestion des Espaces Naturels

Honorine ROCHE (H.R), Relectrice

**Date de réalisation :** Novembre 2024

**Crédits photographiques :**

Les photographies présentes dans ce rapport ont été prises majoritairement sur l'aérodrome de Bordeaux Léognan. Les auteurs sont mentionnés par leurs initiales. Un astérisque ajouté dans la légende mentionne que la photographie n'a pas été prise sur la zone d'étude. Si aucun auteur n'est indiqué, il s'agit d'une photo libre de droits.

Page de garde : Contexte de l'aérodrome de Bordeaux-Léognan-Saucats – M.M, avril 2024

Partie 2 : Inventaire de biodiversité – M.M, avril 2024

Partie 3 : Milan noir (*Milvus migrans*) – M.M, mai 2024

Partie 4 : Crapaud calamite (*Epidalea calamita*) – V.LF, avril 2024

4<sup>ème</sup> de couverture : Rainette méridionale (*Hyla meridionalis*) – M.M, avril 2024

**Citation recommandée :**

Aéro Biodiversité. 2024. Diagnostic initial de biodiversité – Partie 2. Aérodrome de Bordeaux-Léognan-Saucats (LFCS).

# Table des matières

<b>1. INTRODUCTION .....</b>	<b>4</b>
<b>2. METHODE.....</b>	<b>5</b>
2.1 ÉTUDE DE GROUPES TAXONOMIQUES COMPLEMENTAIRES .....	6
2.1.1 Avifaune nocturne.....	6
2.1.2 Amphibiens.....	6
2.1.3 Autres taxons.....	6
2.1.4 Localisation des protocoles .....	7
2.2 REALISATION DES PROTOCOLES .....	9
2.2.1 Habitats.....	10
2.2.2 Flore.....	10
2.2.3 EPOC et recensement du comportement des oiseaux.....	10
2.2.4 SPIPOLL.....	10
2.2.5 Vigie-Chiro .....	11
2.2.6 Piège photo .....	11
2.3 CRITERE « D'INTERET » DES ESPECES.....	12
<b>3. RESULTATS DES INVENTAIRES .....</b>	<b>15</b>
3.1 HABITATS.....	16
3.2 FLORE.....	16
3.2.1 Espèces ordinaires .....	16
3.2.2 Espèces d'intérêts.....	18
3.2.3 Espèces exotiques envahissantes.....	22
3.3 FAUNE .....	27
3.3.1 Avifaune.....	27
3.3.2 Arthropodes.....	34
3.3.3 Chiroptères.....	41
3.3.4 Autres mammifères.....	43
3.3.5 Amphibiens .....	44
3.3.6 Reptiles.....	48
3.3.7 Gastéropodes.....	51
3.4 SYNTHÈSE DES RESULTATS .....	52
3.5 ENJEUX .....	53
<b>4. PRECONISATIONS COMPLEMENTAIRES .....</b>	<b>55</b>
<b>5. THEMATIQUE ANNUELLE : ÉTUDIER ET PROTEGER L'HERPETOFAUNE.....</b>	<b>56</b>
5.1 PROTEGER LES AMPHIBIENS DU TRAFIC ROUTIER .....	57
5.2 METTRE EN PLACE LE PROTOCOLE POP REPTILE EN AUTONOMIE .....	59
<b>6. CONCLUSION.....</b>	<b>62</b>
<b>7. BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>63</b>
<b>8. ANNEXES .....</b>	<b>66</b>

# 1. INTRODUCTION

La deuxième année d'inventaire s'inscrit dans la continuité des prospections menées l'an dernier et permet de compléter **l'état initial en matière de connaissance de la biodiversité de la plateforme**. Cela se traduit par la poursuite des protocoles menés en première année afin de tirer les premières conclusions sur l'utilisation de la zone d'étude par les espèces qui ont été inventoriées, mais surtout par la **mise en place de nouveaux protocoles** qui permettent d'étudier des groupes qui n'ont peu ou pas été étudiés durant la première année. Cette deuxième année d'inventaire permet ainsi de synthétiser la plupart des **enjeux de biodiversité** de la zone d'étude.



*Suivi de biodiversité sur l'aérodrome de Bordeaux-Léognan-Saucats – M.M, mai 2024*

## 2. METHODE



## 2.1 Étude de groupes taxonomiques complémentaires

Lors de la première campagne d'inventaire menée par Aéro Biodiversité, les **habitats** de la zone d'étude ainsi que quatre grands groupes taxonomiques ont été étudiés par le biais de protocoles d'inventaires spécifiques et de relevés complémentaires : les **oiseaux de jour** (EPOC, recensement du comportement des oiseaux), les **mammifères** (chauves-souris) (Vigie-Chiro), les **arthropodes** (SPIPOLL) ainsi que **la flore**.

Dans le but de compléter l'état initial et d'identifier les principaux enjeux liés à la biodiversité des plateformes, les inventaires effectués durant cette deuxième année de partenariat avec Aéro Biodiversité consistent en la poursuite des protocoles réalisés dès la première année, auxquels s'ajoutent l'étude de 2 autres groupes d'espèces : les **amphibiens** et les **oiseaux nocturnes**. Cet inventaire est réalisé par le biais d'**observations opportunistes** et de **protocoles de sciences participatives**.

### 2.1.1 Avifaune nocturne

La plupart des oiseaux vus et entendus durant la journée deviennent moins actifs voire inactifs à la tombée de la nuit. Ce n'est pas pour autant que l'activité aviaire cesse complètement : en effet, les oiseaux de nuit (ou l'avifaune nocturne) ont leur pic d'activité au crépuscule, pendant la nuit et à l'aube. Difficilement observables visuellement, leur prospection se fait essentiellement par l'écoute de leur chant. Il s'agit principalement des rapaces nocturnes.

Inspiré du Protocole National « Enquête Rapaces nocturnes » de la LPO, le protocole **Écoutes nocturnes** consiste à utiliser deux méthodes : l'écoute passive, qui consiste simplement à écouter si des chants se font entendre et la « repasse ». Cette technique consiste à diffuser un enregistrement de chants territoriaux de plusieurs espèces de rapaces nocturnes deux fois par an (entre mi-février et mi-mars puis entre mi-mai et mi-juin). La bande sonore utilisée varie selon le contexte écologique (milieu prairial ou forestier, en plaine ou en altitude). La repasse permet de stimuler les réponses vocales d'un certain nombre d'espèces de rapaces nocturnes sensibles à cette méthode (Chevêche d'Athéna, Petit-duc scops, Grand-duc d'Europe, Chouette hulotte, Chouette de Tengmalm, Hibou moyen-duc et Effraie des clochers).

### 2.1.2 Amphibiens

Bien qu'il soit possible d'en observer de jour, les amphibiens sont généralement davantage actifs la nuit. Leur prospection se fait en écoutant les chants émis par certaines espèces d'amphibiens, ainsi que par la prospection visuelle active à la lampe des milieux qui ont été identifiés lors de la première année d'inventaire comme favorables à l'observation de ce groupe (points d'eaux et fossés, boisements frais et humides).

### 2.1.3 Autres taxons

Des données complémentaires sont recueillies lors des visites de manière aléatoire pour l'ensemble des taxons observés, notamment ceux ne faisant pas l'objet de protocoles ciblés durant cette année (mammifères hors chiroptères, gastéropodes, champignons, bryophytes, etc...). Les données ont été recueillies sur la base d'observations opportunistes et/ou d'indices de présence (traces, déjections, indices, plumes, mues, terrier, etc...). Certaines données

opportunistes peuvent également être obtenues grâce à la pose d'un **piège photographique**, placé le temps d'une nuit, facilitant la détection de certaines espèces discrètes.

#### 2.1.4 Localisation des protocoles

La cartographie des protocoles a été légèrement mise à jour depuis 2023 (cf. Figure 1). En raison de la mise en place de prospections nocturnes cette année, deux points d'écoute pour les rapaces nocturnes ont été placés à deux extrémités de la plateforme. Un piège photographique a également été installé près de la mare lors du mois d'avril et sur le grillage au sud de la plateforme lors du mois de septembre. Enfin, pour des raisons de maillage cartographique et de simplicité du protocole, un point EPOC a été supprimé. En effet, trop de points étaient disposés sur la moitié sud de la plateforme, ce qui engendrait des doublons parmi les individus contactés.

## PROTOCOLES MIS EN PLACE SUR LA PLATEFORME EN 2024



Sources : Aéro Biodiversité - Fond de carte : Google satellite - Réalisation : Mathis MARIE et Virginie LE FLOCH, 2024

Figure 1 : Localisation des protocoles

## 2.2 Réalisation des protocoles

L'inventaire naturaliste a été réalisé par l'équipe suivante d'Aéro Biodiversité :

- Mathis MARIE (ornithologue)
- Virginie LE FLOCH (botaniste)
- Fanny GUILLOU (stagiaire) – Seulement pour les passages d'avril et mai.

En 2024, les trois visites se sont respectivement déroulées au mois d'avril, de mai et de septembre.

La démarche menée par Aéro Biodiversité est double : elle consiste d'une part à établir un inventaire de la biodiversité de la plateforme mais également à sensibiliser le personnel aéroportuaire et lui apprendre à mieux la connaître. Pour cela, Aéro Biodiversité se tourne le plus souvent possible vers des protocoles de science participative afin d'initier les volontaires et accompagnants des plateformes à la réalisation de l'inventaire de la biodiversité de leur plateforme. Ainsi, toute personne intéressée ou simplement curieuse est invitée à se joindre aux activités de terrain menées par l'équipe Aéro Biodiversité.

Le référent biodiversité pour l'aérodrome de Bordeaux-Léognan-Saucats est Dominique Caubet. Ce dernier s'est montré présent et particulièrement impliqué pour chacune des visites de terrain. De plus, deux volontaires ont accompagné l'équipe pendant les inventaires de biodiversité cette année.

Le tableau ci-après résume les conditions météorologiques, les personnes présentes et les activités réalisées à chaque visite.

**Tableau 1 : Calendrier des prospections en 2024**

Date	Moment de la journée	Météo <sup>1</sup>			Activités <sup>2</sup>	Participants
		Temp. (°C)	Nébulosité	Vent <sup>3</sup>		
15/04	Après-midi	15 - 17	Couvert	Modéré	Vigie-Chiro Comportement oiseaux	Dominique CAUBET (Référant biodiversité) Sophie MÉNAGER (Membre de l'aéroclub)
	Nuit	11 - 13	Éclaircies	Léger	Écoute oiseaux nocturnes Prospection amphibiens	/
16/04	Matin	10 – 13	Couvert	Modéré	EPOC	Dominique CAUBET Fabrice BOS (Membre de l'aéroclub)
	Après-midi	12 - 13	Éclaircies	Modéré	Comportement oiseaux	Dominique CAUBET
23/05	Matin	14 – 20	Averses	Modéré	EPOC Vigie-Chiro	Dominique CAUBET
	Après-midi	20 – 22	Averses	Modéré	SPIOLL Piège photographique	Dominique CAUBET

<sup>1</sup> Pour la température, les valeurs minimales et maximales enregistrées durant les plages horaires de prospection sont mentionnées. Source : Infoclimat.fr

<sup>2</sup> Les relevés floristiques et opportunistes ont été réalisés tout au long des visites de terrain.

<sup>3</sup> Léger (0 à 9 km/h) ; Modéré (10 à 40 km/h) ; Fort (41 à 60 km/h) ; Très fort (61 à 90 km/h)

Date	Moment de la journée	Météo <sup>1</sup>			Activités <sup>2</sup>	Participants
		Temp. (°C)	Nébulosité	Vent <sup>3</sup>		
	Nuit	15	Averses	Léger	Prospection amphibiens Prospection spécifique Écrevisse de Louisiane	Dominique CAUBET
24/05	Matin	14 - 20	Éclaircies	Léger	Comportement oiseaux	Dominique CAUBET
02/09	Après-midi	25 - 28	Couvert	Léger	Cartographie EEE Comportement oiseaux	Dominique CAUBET
03/09	Matin	15 - 22	Averses	Léger	Comportement oiseaux	Dominique CAUBET
	Après-midi	19 - 23	Couvert	Léger	Cartographie spécifique de la Gentiane pneumonanthe Comportement oiseaux	Dominique CAUBET

### 2.2.1 Habitats

L'ensemble des habitats de la plateforme a été parcouru sans encombre à chaque visite.

### 2.2.2 Flore

De même que pour les habitats, les espèces végétales ont pu être observées et identifiées sans entrave. Toutefois, des agents des services territoriaux sont venus à deux reprises dans l'année pour faucher la plateforme. Lors du premier jour du passage d'avril des équipes d'Aéro Biodiversité, ils broyaient le secteur sud. Cela a impacté l'identification des espèces puisque les parties aériennes des plantes n'étaient plus visibles à l'observation. De même, lors du passage de septembre, la végétation était basse dans certains secteurs, laissant supposer un broyage récent. À nouveau, l'identification de certaines espèces a été compromise.

### 2.2.3 EPOC et recensement du comportement des oiseaux

Les points de suivi EPOC sont localisés sur l'ensemble de la plateforme, de façon que l'ensemble des habitats et des éléments du paysage soient représentés dans l'échantillonnage. Les points sont espacés de plusieurs centaines de mètres entre eux afin d'éviter de contacter le même individu sur deux points différents. Le protocole EPOC a pu être réalisé correctement cette année grâce à des conditions climatiques globalement favorables. En parallèle, le protocole opportuniste de suivi du comportement des oiseaux a été réalisé à chacune des sessions de terrain afin de compléter les données sur l'avifaune.

### 2.2.4 SPIOLL

Seulement deux collections SPIOLL ont été réalisées cette année en raison de conditions météorologiques globalement défavorables en avril et en septembre.

### 2.2.5 Vigie-Chiro

Tout comme l'an dernier, l'enregistreur à chiroptères a été placé sur un arbre à proximité des hangars dans la moitié nord-ouest de l'aérodrome, afin d'être localisé dans un milieu à l'intersection de différents habitats : boisements, milieux arbustifs, prairies... De plus, la présence de vieux hangars et de points d'eau à proximité pourrait favoriser la présence de chauves-souris. L'enregistreur Audiomoth a pu être posé correctement pour les sessions d'avril et de mai. Toutefois, en raison de conditions météorologiques pluvieuses pendant le passage de septembre, l'enregistreur n'a pas été posé à cette session.



*Emplacement de l'enregistreur à chiroptères – M.M,  
juin 2023*

### 2.2.6 Piège photo

Le piège photographique a été posé à deux reprises lors des sessions de mai et de septembre. En mai, il a été posé à proximité de la mare localisée au nord de la plateforme, servant de zone d'abreuvoir pour de nombreux oiseaux et mammifères. En l'absence de résultats, l'équipe de naturalistes a toutefois choisi de le changer d'emplacement pour la session de septembre. Cette fois, il a été placé à proximité du point EPOC 2, sur la clôture longeant un secteur de lande semblant fréquemment emprunté par la faune.



*Appareil fixé sur la clôture et vue sur la lande favorable au passage de la faune (septembre)*

## 2.3 Critère « d'intérêt » des espèces

Dans ce rapport, les espèces sont dites « d'intérêt » si elles présentent au moins un des statuts suivants.

- Espèce possédant un statut de protection

Il s'agit d'espèces pour lesquelles il existe un **statut de protection légal** qui est défini par décision écrite des ministères (Arrêtés ministériels ou interministériels). Certaines espèces protégées figurent également dans des **textes à valeur juridique à l'échelle communautaire** (Directives Européennes « Oiseaux » et « Habitat-Faune-Flore »).

- Espèce faisant l'objet d'un programme de sauvegarde

Certaines espèces protégées font l'objet d'un **plan d'action** (national ou régional), visant à répondre aux besoins d'actions spécifiques pour restaurer les populations et les habitats des espèces les plus menacées.

- Espèce possédant un statut de conservation défavorable

Il s'agit d'espèces présentant un **état de conservation défavorable** au sein d'une **liste rouge établie par l'UICN** (Union Internationale pour la Conservation de la Nature) dans le territoire d'étude considéré. Ces listes rouges constituent l'inventaire le plus complet de l'état de conservation global des espèces, que ce soit aux échelles mondiale, européenne, nationale ou régionale. Elles s'appuient sur un ensemble de critères pour évaluer le risque d'extinction des espèces : taille des populations, taux de déclin, aire de répartition géographique, degré de peuplement et de fragmentation de la répartition. Chaque espèce peut ainsi être classée dans l'une des 11 catégories suivantes :

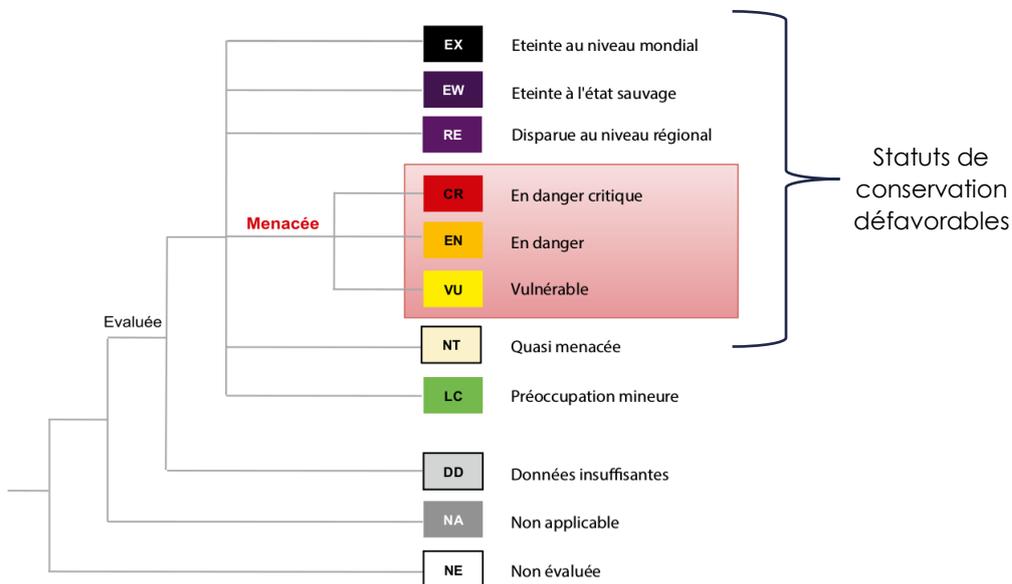


Figure 2 : Les différentes catégories de l'UICN (UICN France, 2018)

- Espèce déterminante de l'inventaire ZNIEFF

Il s'agit d'espèces qui peuvent **justifier la création d'un zonage d'intérêt** du fait que le milieu naturel qui les héberge présente une valeur patrimoniale plus élevée que les autres milieux naturels environnants. Ces espèces figurent dans la liste des « **espèces déterminantes de l'inventaire ZNIEFF** (Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique) » de la région considérée. Ce statut souligne la qualité écologique du milieu dans lequel a été observée l'espèce, mais n'a cependant pas de valeur réglementaire.

Dans ce rapport, les textes de références utilisés pour les espèces dites « d'intérêt » sont listés ci-dessous :

❖ **À l'échelle européenne :**

- Directive 2009/147/CE du Parlement européen et du Conseil du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages (Directive 2009/147/CE du 30 novembre 2009 du Parlement européen et du Conseil concernant la conservation des oiseaux sauvages, 2009).
- Directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages (Directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, 1992).
- Liste rouge européenne des espèces menacées (UICN, 2022).

❖ **À l'échelle nationale :**

• **PROTECTION**

- Arrêté du 20 janvier 1982 fixant la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire (Arrêté du 20 janvier 1982 fixant la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire, 1982).
- Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection, 2009).
- Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection (Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection, 2021).
- Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection, 2007).
- Arrêté du 23 avril 2007 fixant les listes des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (Arrêté du 23 avril 2007 fixant les listes des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection., 2007).

• **LISTES ROUGES**

- La Liste Rouge des espèces menacées en France – Chapitre Flore vasculaire de France métropolitaine (UICN France, FCBN, AFB & MNHN, 2018).
- La Liste Rouge des espèces menacées en France – Chapitre Oiseaux nicheurs de France métropolitaine (UICN France, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS, 2016).
- La Liste Rouge des espèces menacées en France – Chapitre Reptiles et Amphibiens de France métropolitaine (UICN France, MNHN & SHF, 2015).
- La Liste Rouge des espèces menacées en France – Chapitre Papillons de jour de France métropolitaine (UICN France, MNHN, OPIE & SEF, 2014).
- La Liste Rouge des espèces menacées en France – Chapitre Mammifères de France métropolitaine (UICN France, MNHN, SFEPM & ONCFS, 2017).
- La Liste Rouge des espèces menacées en France – Chapitre Libellules de France métropolitaine (UICN France, MNHN, OPIE & SFO, 2016).
- La Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Araignées de France métropolitaine (UICN France, OFB, MNHN & AsFrA, 2023).
- La Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Mollusques continentaux de France métropolitaine (UICN France, OFB & MNHN, 2021).

• **PLANS NATIONAUX D'ACTION**

- Plan National d'Action en faveur des Chiroptères (2016 – 2025) (Tapiero, 2017).

❖ **À l'échelle régionale :**

• **LISTES ROUGES**

- La Liste Rouge régionale des Amphibiens et Reptiles d'Aquitaine (Le Moigne & Jailloux, 2013).
- La Liste Rouge des Chiroptères d'Aquitaine (OAFS, 2019).
- La Liste Rouge régionale de la Flore vasculaire d'Aquitaine (DREAL Aquitaine, 2018).
- La Liste Rouge des Mammifères continentaux non volants d'Aquitaine (OAFS, 2020).

- La Liste Rouge régionale des Odonates d'Aquitaine (Barneix et al., 2016).
  - La Liste Rouge régionale des Oiseaux nicheurs d'Aquitaine (Le Gall, 2012).
  - La Liste Rouge des Papillons de jour d'Aquitaine (OAFS, 2019).
- **LISTE DES ESPÈCES DÉTERMINANTES DE L'INVENTAIRE ZNIEFF**
  - Liste des espèces déterminantes ZNIEFF de Nouvelle-Aquitaine – Volet faune (OAFS, 2019).
  - Liste des espèces déterminantes ZNIEFF de Nouvelle-Aquitaine – Volet flore (Abadie et al., 2019).



*Azuré porte-queue (Lampides boeticus) – V.LF, septembre 2024*

## 3. RESULTATS DES INVENTAIRES



## 3.1 Habitats

Les habitats n'ont pas subi de changement particulier entre les deux années de suivi.

## 3.2 Flore

Cette année, 89 taxons végétaux ont été inventoriés sur la zone d'étude. Parmi eux, 75 ont été identifiés jusqu'à l'espèce. 5 espèces présentent au moins un critère d'intérêt et 14 font partie de la flore invasive.

51 nouveaux taxons ont été inventoriés par rapport à l'an dernier. Au total, 164 taxons (dont 150 identifiés jusqu'à l'espèce) ont été inventoriés sur la période 2023-2024.

### 3.2.1 Espèces ordinaires

Parmi les espèces inventoriées cette année, certaines d'entre elles, ordinaires et facilement reconnaissables, sont présentées ci-après :

#### **SERAPIAS LANGUE**

*Serapias lingua* L., 1753



**Photo 1 : Floraison de Sérapias langue – VLF, mai 2024**

La Sérapias langue est une plante vivace de la famille des Orchidacées. Elle est haute de 20 à 30 cm et porte ordinairement 2 à 6 fleurs.

Le casque, en position presque horizontale, est de teinte gris violacé veiné de pourpre-violet. Le labelle, de teinte rose-rouge (rarement jaune verdâtre), est pourvu d'une pilosité rase et éparse.

Sa période de floraison est comprise entre mars et début juin.

Elle peut former, par multiplication végétative, des colonies denses.

Elle apprécie les milieux ouverts, de pleine lumière à mi-ombre, sur sol herbeux et sablonneux (pelouses maigres, prairies humides, bois clairs).

## BRUYERE A BALAIS

*Erica scoparia* L., 1753

La Bruyère à balais est une espèce de grand arbrisseau de la famille des Ericacées.

C'est un arbrisseau atteignant ou dépassant 1 mètre. Ses feuilles sont de forme linéaire en verticille (insérées au même niveau) par 3 ou 4. Cette bruyère fait de nombreuses fleurs de couleur verdâtre.

Sa période de floraison est comprise entre mai et juillet.

Elle apprécie les forêts, les landes et les maquis sur des sols siliceux le plus souvent.

C'est la bruyère qui été utilisée dans la fabrication de balais. Elle sert toujours à fabriquer des "brandes" utilisées par les maraîchers pour protéger leurs cultures du gel.



**Photo 2 : Floraison de Bruyère à balais – VLF, avril 2024**

## SERRATULE DES TEINTURIERS

*Serratula tinctoria* L., 1753



**Photo 3 : Floraison et boutons floraux de Serratule des teinturiers – VLF, septembre 2024**

La Serratule des teinturiers est une plante herbacée de la famille des Astéracées.

Elle possède des feuilles qui se distinguent à leurs bordures grossièrement à finement dentées en scie. Les fleurs, rouge-pourpre ou mauve, sont regroupées en capitules de 1,5 à 2 cm de long.

Sa période de floraison est comprise entre juillet et septembre.

Elle apprécie les prés, les bois et les landes.

Elle a été utilisée autrefois pour teindre la laine en vert jaune. On la combinait avec l'indigo pour obtenir des teintes vertes et elle a été cultivée pour cet usage.

### 3.2.2 Espèces d'intérêts

Parmi les espèces recensées cette année, 5 sont considérées d'intérêt. Au total, 12 espèces d'intérêt ont été inventoriées sur la période 2023-2024. L'ensemble de ces espèces et leurs critères d'intérêts associés sont mentionnés dans le tableau suivant.

Il est nécessaire de débiter la présentation des espèces végétales d'intérêt avec la **Gentiane pneumonanthe**. Elle représente un très grand enjeu pour l'aérodrome puisque c'est **une espèce quasi menacée à l'échelle régionale**, déterminante ZNIEFF et protégée en Nouvelle-Aquitaine. Bien plus que la plante seule, elle est indispensable au cycle de vie d'un papillon : l'**Azuré des mouillères** (*Phengaris alcon*). Décrite plus précisément page 39, **l'espèce est quasi menacée selon la Liste Rouge nationale** et protégée nationalement. Or, elle dépend de la Gentiane pour sa reproduction. Ainsi, la préservation de la station de Gentiane de l'aérodrome est primordiale. Des conseils de gestion sont proposés plus loin dans ce rapport 55.

Par ailleurs, certaines espèces comme la Lobélie brûlante ont été retrouvées les deux années, d'autres seulement en 2023 telles que la Narcisse bulbocodium. Enfin de nouvelles espèces ont été découvertes, dont le Sérapias en cœur. Ces différences d'observation entre les deux années peuvent s'expliquer par de multiples raisons, l'une d'elles pourrait être celle des périodes de floraison manquées, comme cela a probablement été le cas pour l'Iris de Provence qui fleurit très tôt au printemps (février-avril).

Concernant la Lobélie brûlante, ces deux années de prospection par les équipes d'Aéro Biodiversité ont permis d'améliorer les connaissances de l'état des populations de cette espèce, puisque 3 stations de cette dernière avaient été identifiées en 2023, puis deux nouvelles ont été repérées en 2024.

Enfin, il convient de prévenir sur la présence du **Sérapias en cœur**, une **espèce particulièrement menacée en France et en Nouvelle-Aquitaine**, ainsi que protégée et déterminante ZNIEFF régionalement. Sa préservation dans les prairies de l'aérodrome est par conséquent importante.

**Tableau 2 : Synthèse des espèces végétales d'intérêt recensées sur la période 2023-2024**

Nom vernaculaire	Nom scientifique	LR Nat.	LR Rég.	Prot. Reg.	Prot. Dep.	Déter. ZNIEFF	Directive Habitats	2023	2024
Phalangère rameuse	<i>Anthericum ramosum</i> L., 1753	LC	LC			x		x	
Bouleau pubescent	<i>Betula pubescens</i> Ehrh., 1791	LC	LC			x		x	
Laïche à deux nervures	<i>Carex binervis</i> Sm., 1800	LC	LC			x		x	
Laïche jaune	<i>Carex flava</i> L., 1753	LC	VU			x		x	
Gentiane pneumonanthe	<i>Gentiana pneumonanthe</i> L., 1753	LC	NT		x	x			x
Lobélie brûlante	<i>Lobelia urens</i> L., 1753	LC	LC			x		x	x
Narcisse bulbocodium	<i>Narcissus bulbocodium</i> L., 1753						x	x	
Iris de Provence	<i>Romulea bulbocodium</i> (L.) Sebast. & Mauri, 1818	LC	NT	x		x		x	
Saule à oreillettes	<i>Salix aurita</i> L., 1753	LC	NT			x			x
Choin noirissant	<i>Schoenus nigricans</i> L., 1753	LC	LC			x		x	
Sérapias en cœur	<i>Serapias cordigera</i> L., 1763	NT	EN	x		x			x
Siméthide de Mattiazzi	<i>Simethis mattiazii</i> (Vand.) G.López & Jarvis, 1984	LC	LC			x			x

## GENTIANE PNEUMONANTHE

*Gentiana pneumonanthe* L., 1753



**Photo 4 : Floraison de Gentiane pneumonanthe – VLF, septembre 2024**

La Gentiane pneumonanthe est une plante vivace de 10 à 50 cm de haut, glabre, et de la famille des Gentianacées.

Ses feuilles sont linéaires, longues de 25 à 40 mm, et ses fleurs de 4 cm de long sont d'un bleu vif.

Elle apprécie les landes et pâturages marécageux.

Sa période de floraison est comprise entre juillet et octobre.

C'est la plante hôte d'un papillon : l'Azuré des Mouillères.

Elle est classée « quasi-menacée » à l'échelle régionale et elle est protégée à l'échelle départementale.

## SERAPIAS EN CŒUR

*Serapias cordigera* L., 1763

La Sérapias en cœur est une plante vivace de la famille des Orchidacées, mesurant de 20 à 50 cm. Elle est reconnaissable à la forme très large en cœur de l'épichile (une partie du labelle). Son inflorescence est constituée de 3 à 10 grandes fleurs. Son périanthe est gris veiné de pourpre et son labelle est brun-rouge.

Sa période de floraison est comprise entre avril et juin. Elle apprécie les milieux ouverts ou semi-ouverts sur substrats plutôt acides. Elle se retrouve sur d'anciennes terrasses de cultures, d'anciennes vignes ou dans des bois clairs.

Elle est classée « quasi-menacée » à l'échelle nationale et « en danger » à l'échelle régionale. Elle est aussi protégée à l'échelle régionale.



**Photo 5 : Floraison de Sérapias en cœur – VLF, mai 2024**

## **SIMETHIDE DE MATTIAZZI**

*Simethis mattiazzii* (Vand.) G.López & Jarvis, 1984



**Photo 6 : Floraison et boutons floraux de la Siméthide de Mattiazzi – VLF, mai 2024**

C'est une plante vivace de 15-45 cm et glabre de la famille des Asphodelacées.

Elle fleurit d'avril à juin et ponctue les landes. Ses feuilles sont aplaties et légèrement tortueuses. L'inflorescence en panicule est composée de fleurs à 6 tépales blancs, pourpres au revers.

Elle apprécie les landes et les bois sur sols acides. Elle est plus abondante dans le sud-ouest que dans le sud-est où elle est relativement rare.

Elle est déterminante ZNIEFF.

La répartition de ces espèces sur la plateforme est représentée dans la figure suivante.

## CARTOGRAPHIE DES ESPÈCES D'INTÉRÊT 2023-2024

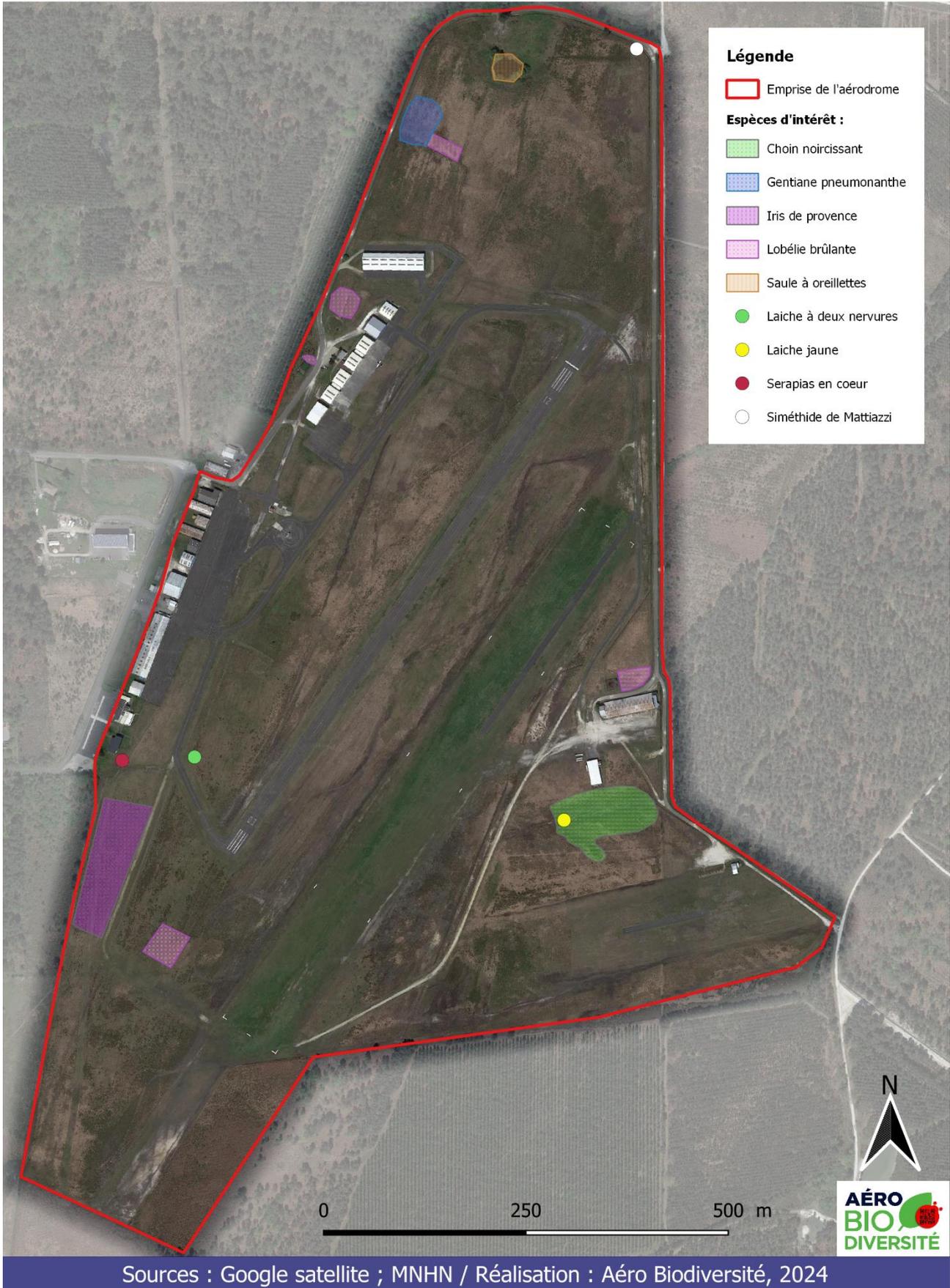


Figure 3 : Espèces végétales d'intérêt de la plateforme

### 3.2.3 Espèces exotiques envahissantes

Les **Espèces Exotiques Envahissantes (dites « EEE »)** sont des espèces végétales introduites de façon volontaire ou involontaire en dehors de leur aire de répartition naturelle par le biais des activités humaines. Elles peuvent constituer une menace dans les milieux naturels ou semi-naturels dans lesquels elles prolifèrent. Outre des conséquences écologiques, les EEE peuvent générer des impacts économiques ou sanitaires (Duval et al., 2020).

En région Nouvelle-Aquitaine, une liste des EEE a été publiée en 2022 par le Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique (Caillon et al., 2022). Un degré d'impact par rapport aux milieux naturels a été affecté pour chaque espèce évaluée, les classant en 7 catégories :

- **Insuffisamment documenté** : taxon récemment introduit et/ou insuffisamment documenté, dont le comportement invasif reste à déterminer
- **Non envahissant actuellement** : taxon ne présentant pas de comportement envahissant pour l'instant ou ayant des impacts très faibles
- **Prévention** : taxon non présent en Nouvelle-Aquitaine mais signalé à proximité ou figurant sur la liste des EEE préoccupantes pour l'Union Européenne.
- **PEE à Impacts majeurs répandue** : taxons largement répandus formant des populations denses dans les milieux naturels et semi-naturels et qui ont un impact important négatif sur la biodiversité et/ou la santé humaine et/ou sur les activités économiques ;
- **PEE à Impacts majeurs localisée** : taxons peu répandus mais ayant un impact important négatif sur la biodiversité et/ou la santé humaine et/ou sur les activités économiques
- **PEE à Impacts modérés répandue** : taxon envahissant présentant des impacts négatifs supposés ou confirmés, d'importance faible à modérée et répandu
- **PEE à Impacts modérés localisée** : taxon envahissant présentant des impacts négatifs supposés ou confirmés, d'importance faible à modérée et peu répandu

Parmi les espèces recensées cette année, 14 sont considérées EEE. Au total, 20 EEE ont été inventoriées sur la période 2023-2024. L'ensemble de ces espèces et leurs statuts associés dans la hiérarchie régionale sont mentionnés dans le tableau suivant.

Certaines espèces ont été revues les deux années, mais ne semblent pas se disperser comme pour les Catalpa fausse bigogne et l'Herbe de la Pampa. Pour d'autres, en revanche, il semble plus délicat de déterminer leur évolution, comme c'est le cas du Paspale dilaté car il est très présent sur la plateforme, notamment au niveau de l'ensemble des structures anthropiques (bâtiments, voiries, etc). La Renouée du Japon est une seconde espèce dont il est difficile de déterminer l'évolution de son expansion dans la prairie nord. Toutefois, la population semble vigoureuse et en bonne santé, ce qui permettrait aisément son expansion. Enfin, des espèces ont été découvertes cette année, telles que le Phytolaque d'Amérique au niveau des bâtiments nord et le long de la clôture au sud-est de la plateforme. Il est nécessaire de mener des actions contre cette plante.

**Tableau 3 : Synthèse des EEE recensées sur la période 2023-2024**

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Hiérarchie régionale	2023	2024
Bident feuillé	<i>Bidens frondosa</i> L., 1753	PEE à impact majeur Répandue		x
Catalpa fausse bignone	<i>Catalpa bignonioides</i> Walter, 1788	PEE à impact majeur Localisée	x	x
Herbe de la pampa	<i>Cortaderia selloana</i> (Schult. & Schult.f.) Asch. & Graebn., 1900	PEE à impact majeur Répandue	x	x
Cymbalaire des murailles	<i>Cymbalaria muralis</i> G.Gaertn., B.Mey. & Scherb., 1800	Non envahissante actuellement		x
Souchet vigoureux	<i>Cyperus eragrostis</i> Lam., 1791	PEE à impact majeur Répandue		x
Dichanélium acuminé	<i>Dichantherium acuminatum</i> (Sw.) Gould & C.A.Clark, 1979	PEE à impact modéré Répandue	x	
Érigéron annuel	<i>Erigeron annuus</i> (L.) Desf., 1804	PEE à impact modéré Répandue		x
Érigéron du Canada	<i>Erigeron canadensis</i> L., 1753	PEE à impact majeur Répandue	x	x
Érigéron de Sumatra	<i>Erigeron sumatrensis</i> Retz., 1810	PEE à impact majeur Répandue		x
Grande rougette	<i>Euphorbia prostrata</i> Aiton, 1789	PEE à impact modéré Répandue		x
Figuier d'Europe	<i>Ficus carica</i> L., 1753	Non envahissante actuellement	x	
Gamochète américaine	<i>Gamochaeta americana</i> (Mill.) Wedd., 1856	PEE à impact modéré Répandue		x
Gamochète en faux	<i>Gamochaeta antillana</i> (Urb.) Anderb., 1991	PEE à impact modéré Répandue	x	
Oxalide à larges feuilles	<i>Oxalis latifolia</i> Kunth, <i>isyrinchium</i> en rosette 1822	PEE à impact modéré Répandue	x	
Paspale dilaté	<i>Paspalum dilatatum</i> Poir., 1804	PEE à impact majeur Répandue	x	x
Phytolaque d'Amérique	<i>Phytolacca americana</i> L., 1753	PEE à impact majeur Répandue		x
Renouée du Japon	<i>Reynoutria japonica</i> Houtt., 1777	PEE à impact majeur Répandue	x	x
Séneçon du Cap	<i>Senecio inaequidens</i> DC., 1838	PEE à impact majeur Répandue	x	
Sisyrinchium en rosette	<i>Sisyrinchium rosulatum</i> E.P.Bicknell, 1899	PEE à impact modéré Localisée		x
Glycine de Chine	<i>Wisteria sinensis</i> (Sims) Sweet, 1826	Non envahissante actuellement	x	

## SOUCHET VIGOUREUX

*Cyperus eragrostis* Lam., 1791



**Photo 7 : Floraison de Souchet vigoureux – VLF, mai 2024**

Le Souchet vigoureux est une espèce pérenne de 20 à 90 cm de haut. Son inflorescence est entourée de longues « feuilles » appelées bractées.

Originaire d'Amérique du Sud, il a été observé en France pour la première fois en 1871 dans le département des Alpes-Maritimes. Depuis, sa répartition est en extension sans qu'il ne forme de populations denses pour autant.

Il colonise les berges et grèves humides des bords de cours d'eau, les fossés et les friches humides.

## EUPHORBE PROSTRÉE

*Euphorbia prostrata* Aiton, 1789

Originaire d'Amérique du Nord, l'Euphorbe prostrée est une plante herbacée qui forme des touffes plaquées au sol, ce qui explique son nom.

Il est possible de la confondre avec l'Euphorbe maculée qui présente une tache pourpre au centre des feuilles.

Enfin, comme la plupart des Euphorbiacées, le latex blanc présent dans la tige est toxique et peut provoquer des irritations cutanées.



**Photo 8 : Individu en fleur d'Euphorbe prostrée– VLF, septembre 2024**

**PHYTOLAQUE D'AMERIQUE**

*Phytolacca americana* L., 1753



**Photo 9 : Fruits et fleurs de Phytolaque d'Amérique – VLF, septembre 2024**

Il s'agit d'une espèce herbacée qui peut mesurer jusqu'à 3 mètres de haut. Les tiges sont robustes et souvent rougeâtres, portant des feuilles alternes entières. Les fleurs à cinq pétales sont assez petites et discrètes notamment à cause de leur couleur blanc-verdâtre. Les fruits noirs disposés en grappe rappellent ceux de la vigne.

Importé depuis 1850 en France pour la production de jus dans le Bordelais, le caractère invasif du Raisin d'Amérique est connu depuis le 19<sup>ème</sup> siècle. Par ailleurs, l'ensemble de la plante (baies, racines, tiges) contient beaucoup d'actifs chimiques qui sont toxiques pour de nombreux animaux.

La répartition de ces espèces sur la plateforme est représentée dans la figure suivante.

## CARTOGRAPHIE DES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES 2023-2024

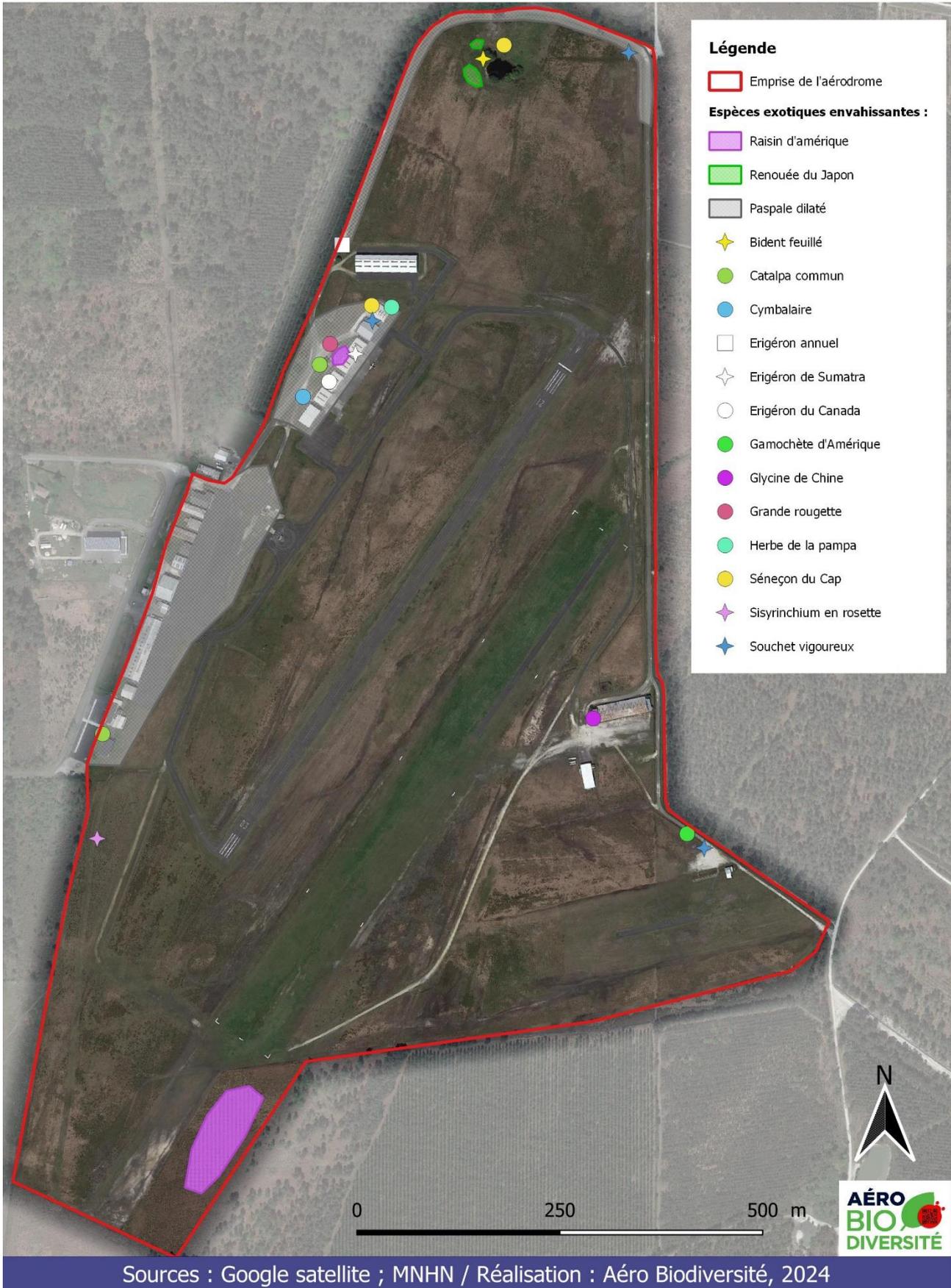


Figure 4 : Espèces Exotiques Envahissantes de la plateforme

## 3.3 Faune

### 3.3.1 Avifaune

**47 espèces** ont été observées sur la plateforme lors de cette deuxième année d'inventaire, dont **21 nouvelles espèces**. **Au total, 54 espèces** ont été contactées depuis 2023 sur l'aérodrome. Parmi ces nouvelles espèces, 7 ont un statut de conservation défavorable en tant que nicheurs sur le plan national, et 13 au niveau régional. 4 espèces sont déterminantes ZNIEFF en région Nouvelle-Aquitaine. Enfin, 6 espèces sont listées dans l'Annexe 1 de la Directive Oiseaux faisant référence aux espèces bénéficiant de mesures de conservation à l'échelle européenne.

En l'absence de Liste rouge UICN régionale, la structure « France Aquitaine » s'est chargée de créer une liste des oiseaux nicheurs d'Aquitaine (Le Gall, 2012). Ici, les statuts de menace UICN sont remplacés par les abréviations TC (Très Commun), C (Commun) et PCL (Peu Commun ou Localisé) selon le niveau de rareté de chaque espèce dans la région. Pour des soucis de bonne correspondance avec les critères UICN, il convient d'associer le statut TC à « En préoccupation mineure », le statut C à « Quasi-menacé » et le statut PCL à « Vulnérable ». L'Annexe 1 reprend la liste des espèces recensées au cours des passages des deux années de suivis. Sont inclus les statuts de conservation en tant que nicheurs au niveau national et régional ainsi que les indices comportementaux relevés au cours des différents passages.

**Tableau 4 : Nouvelles espèces observées en 2024**

Nom commun	Nom scientifique	Protection nationale	Directive Oiseaux	LR nationale	LR régionale	Déterminante ZNIEFF
Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	X	X	LC	TC	
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	X	X	LC	PCL	X
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	X	X	LC	PCL	
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	X		LC	TC	
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	X		LC	TC	
Chouette hulotte	<i>Strix aluco</i>	X		LC	C	
Cisticole des joncs	<i>Cisticola juncidis</i>	X		VU	PCL	
Fauvette pitchou	<i>Sylvia undata</i>	X	X	EN	PCL	
Gobemouche noir	<i>Ficedula hypoleuca</i>	X		VU	PCL	X
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>			LC	TC	
Grive draine	<i>Turdus viscivorus</i>			LC	PCL	
Huppe fasciée	<i>Upupa epops</i>	X		LC	C	
Linotte mélodieuse	<i>Linaria cannabina</i>	X		VU	C	
Mésange huppée	<i>Lophophanes cristatus</i>	X		LC	PCL	
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	X		LC	TC	
Pigeon biset	<i>Columba livia</i>	X		-	TC	
Rosignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	X		LC	C	
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	X		LC	TC	
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>			LC	TC	
Traquet motteux	<i>Oenanthe oenanthe</i>	X		NT	PCL	
Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>	X		NT	C	

### 3.3.1.1 Nouvelles espèces

Parmi les nouvelles espèces recensées cette année, cinq sont décrites ci-après :

#### FAUVETTE PITCHOU

*Sylvia undata* (Boddaert, 1783)



Photo 10 : Fauvette pitchou

La **Fauvette pitchou** est un petit passereau insectivore très furtif. Comme toutes les fauvettes, elle présente un contraste bien marqué entre son dessus gris et son dessous couleur lie-de-vin. Elle possède également un cercle orbitaire rouge caractéristique. Espèce typique des garrigues et des landes à ligneux bas et denses, elle se nourrit d'arthropodes de petite taille en été et se contente de baies en hiver.

Typique de l'ouest de la France et du pourtour méditerranéen, la Fauvette pitchou est classée « En danger » sur la liste nationale des oiseaux nicheurs. Elle a été entendue et observée à l'extrémité sud de l'aérodrome lors du passage du mois de septembre.

#### CISTICOLE DES JONCS

*Cisticola juncidis* (Rafinesque, 1810)

La **Cisticole des joncs** est un petit passereau au plumage chamois fréquentant des habitats ouverts à végétation haute où elle construit son nid, tels que les prairies, les zones humides et les abords de cultures.

Sa présence est facilement détectée par le chant du mâle en vol, composé d'une syllabe aiguë répétée régulièrement à chaque courbe que trace l'oiseau. Classée « Vulnérable » sur la liste rouge nationale des oiseaux nicheurs et « Peu commun ou localisé » sur la liste de l'ex-région Aquitaine, la Cisticole des joncs semble nicher sur l'aérodrome de Bordeaux-Léognan-Saucats.



Photo 11 : Cisticole des joncs – M.M, mai 2024

## GOBEMOUCHE NOIR

*Ficedula hypoleuca* (Pallas, 1764)



Photo 12 : Gobemouche noir

Le **Gobemouche noir** est un oiseau typiquement forestier aux couleurs noires et blanches bien reconnaissables pour le mâle. Le comportement de chasse des gobemouches est typique : perchés sur une branche, ils s'élancent et fument sur un insecte en vol puis reviennent se poser sur leur mirador une fois l'insecte ingéré. Ils nichent dans les cavités de vieux arbres.

L'espèce est migratrice et retourne vers ses quartiers d'hiver africains dès la fin de l'été. C'est à ce moment de l'année qu'elle est le plus facilement observable puisque de nombreux individus provenant du nord traversent la France. De ce fait, un individu a pu être observé en halte migratoire sur la plateforme au mois de septembre.

## CHOUETTE HULOTTE

*Strix aluco* (Linnaeus, 1758)

La **Chouette hulotte** est le plus commun des rapaces nocturnes et l'un des plus imposants sur le territoire national. La coloration cryptique de son plumage la rend particulièrement discrète lorsqu'elle se repose dans un arbre. Ses grands yeux noirs et son plumage moucheté font d'elle un rapace relativement aisé à reconnaître. Son chant doux caractéristique peut être entendu tout au long de l'année et est d'ailleurs régulièrement utilisé au cinéma.

Elle niche dans des habitats très divers à condition qu'ils soient peuplés de grands arbres. La Chouette hulotte est protégée et classée « En préoccupation mineure » sur l'ensemble du territoire français. Elle a été contactée dans les boisements au nord de l'aérodrome lors de la nocturne d'avril.



Photo 13 : Chouette hulotte

## LINOTTE MÉLODIEUSE

*Linaria cannabina* (Linnaeus, 1758)



Photo 14 : Linotte mélodieuse – M.M, mai 2024

La **Linotte mélodieuse** est un passereau granivore. Le mâle possède un plumage à la poitrine rosée très marqué en période de reproduction. L'expression « tête de linotte » vient d'ailleurs de sa négligence à dissimuler son nid. En France dès la fin-juillet, elle devient grégaire et forme des groupes qui restent ensemble tout l'hiver. Elle fréquente les zones découvertes à végétation buissonnante.

Le déclin important de ses effectifs en France est dû à l'éradication des haies en zones rurales et à l'emploi d'herbicides. Ce phénomène touche de nombreuses espèces granivores et typiques des milieux agricoles. Elle est protégée et classée « Vulnérable » à l'échelle nationale.

### 3.3.1.2 Espèces nicheuses

Une espèce nicheuse dans un territoire donné est déterminée par sa capacité à s'y reproduire selon ses modalités de reproduction. Pour cela, les oiseaux suivent un schéma type en plusieurs étapes, débutant généralement par la **délimitation d'un territoire** et la **recherche de partenaires**. Cette étape représente une période durant laquelle une part importante des oiseaux est particulièrement audible. Les manifestations sonores, en plus de permettre aux individus de la même espèce de se reconnaître, sont utilisées par les mâles pour attirer des femelles mais aussi pour indiquer à d'éventuels concurrents leur présence. Les **parades nuptiales**, durant lesquelles les mâles sont particulièrement démonstratifs, représentent une étape cruciale pour former un couple. Durant la parade, le mâle cherche à convaincre la femelle qu'il est le meilleur partenaire et ceux-ci vont alors effectuer diverses actions afin de renforcer leurs liens (chorégraphie, échange de nourriture, etc...). Lorsque les partenaires sont appareillés, la **phase d'accouplement** peut avoir lieu. S'en suit ensuite la **construction du nid** puis la **couaison des œufs** et l'**élevage des jeunes**. Cette dernière étape est particulièrement sensible car elle monopolise les adultes dans le nourrissage, la toilette et la protection de leur progéniture. Les jeunes oiseaux ont besoin d'un apport régulier de nourriture, engendrant des allers-retours incessants au nid de la part des parents.

Sur la plateforme et à proximité immédiate, **34 espèces d'oiseaux** ont été identifiées comme nicheurs possibles, probables ou certains depuis 2023. Est indiquée « nicheur possible/probable/certain » une espèce observée sur le site ou à directe proximité et dont le comportement indique qu'il s'y reproduit avec plus ou moins de certitude :

- Une **nidification possible** peut être caractérisée par le recensement de mâles chanteurs au cours d'un passage en période de reproduction (en avril ou en juin).
- Une **nidification probable** est par exemple déterminée par des parades nuptiales ou l'observation systématique de mâles chanteurs lors des deux sessions de terrain effectuées en période de reproduction la même année (avril et juin).

- Une **nidification certaine** implique l'observation d'un nid occupé, d'adultes effectuant des allers-retours au niveau d'un nid ou encore d'oisillons à l'envol.

### ALOUETTE DES CHAMPS

*Alauda arvensis* (Linnaeus, 1758)

Espèce mascotte des prairies aéroportuaires, l'**Alouette des champs** y est extrêmement répandue. Son chant composé d'un bavardage incessant résonne dans le paysage des champs et prairies lors de la période de reproduction. Elle s'aplatit au sol en cas de danger, son plumage cryptique la rendant quasiment invisible.

L'Alouette des champs est classée « Quasi-menacée » sur la liste rouge des oiseaux nicheurs en France métropolitaine et « Commune » sur la liste des oiseaux de l'ex-région Aquitaine. En effet, la disparition des prairies naturelles et surtout l'emploi intensif des pesticides la menacent de disparition (-20 % des effectifs en moins de 15 ans en France). Cet oiseau, contacté à chacun des passages, niche très probablement au cœur des prairies de l'aérodrome.



Photo 15 : Alouette des champs – Aéro Biodiversité

### MOINEAU DOMESTIQUE

*Passer domesticus* (Linnaeus, 1758)



Photo 16 : Moineau domestique – M.M, mai 2024

Le **Moineau domestique** présente un dimorphisme sexuel marqué, en effet les mâles ont un plumage brun sur le dessus, gris sur le dessous et noir au niveau de la gorge, tandis que les femelles sont beaucoup plus ternes. Grégaire et granivore, il peut se montrer opportuniste en consommant également des invertébrés, qui servent d'alimentation de base aux oisillons.

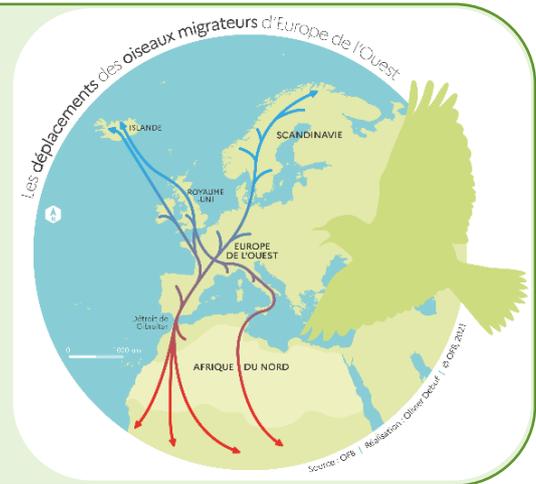
Comme son nom l'indique, le Moineau domestique côtoie largement les humains et vit à proximité directe des bâtiments et des habitations. C'est notamment le cas des hangars et bâtiments de l'aérodrome où l'espèce a été observée de nombreuses fois.

### 3.3.1.3 Espèces migratrices observées en halte sur la plateforme

La migration d'une espèce est un **phénomène périodique de déplacement** d'individus en lien avec les **variations environnementales** qu'ils subissent. Ce phénomène peut notamment être expliqué par une adaptation des espèces à la **disponibilité en ressources alimentaires** au cours de l'année.

Chez les oiseaux, les déplacements peuvent atteindre plusieurs milliers de kilomètres, fait remarquable pour des animaux dont la grande majorité ne pèse pas plus de 100 grammes. Les axes principaux de migration en Europe se situent en général sur les territoires côtiers, les cours d'eau majeurs, les chaînes montagneuses pour profiter des ascendances thermiques ou les zones de moindre distance avec l'Afrique comme les détroits de Gibraltar, de Bosphore et l'île de la Sicile. Cependant, les trajets peuvent varier selon la période de l'année, les espèces et le vol qu'elles pratiquent.

**La France** est située dans un **axe migratoire majeur en Europe de l'Ouest** par sa situation géographique et ses particularités topographiques. Pays côtier à l'extrémité ouest du continent européen et bordant la Méditerranée, elle est frontalière à la péninsule Ibérique et à l'Italie et présente deux chaînes de montagnes majeures que sont les Alpes et les Pyrénées. Chaque année, des millions d'oiseaux migrateurs y font halte vers le nord au printemps et vers le sud à la fin de l'été.



Ces migrations saisonnières sont dites « **prénuptiales** » et « **postnuptiales** », c'est-à-dire avant et après la période de reproduction. Elles impliquent que les espèces alternent entre deux principales zones de vie au cours de l'année. Leur cycle de vie annuel est ainsi adapté afin de les préparer à de tels déplacements, via un stockage accru de graisse avant départ et le renouvellement du plumage via des mues successives avant et/ou après les migrations.

En 2023 et 2024, **3 espèces migratrices** ont été identifiées en halte sur la plateforme. La présence de vastes milieux prairiaux, de fourrés arbustifs, de points d'eau et de boisements permet à ces migrateurs de se reposer et de se nourrir durant leur long trajet.

Ci-dessous, retrouvez la présentation de l'espèce migratrice la plus régulièrement contactée lors de ces deux années de suivi : le Traquet motteux.

**TRAQUET MOTTEUX**

*Oenanthe oenanthe* (Linnaeus, 1758)

Le **Traquet motteux** est une espèce typique des milieux sablonneux et pierreux comme les champs, les friches et les jachères ensoleillées. Le mâle a le dos gris avec un bandeau noir sur les yeux tandis que la femelle est dotée d'un plumage brun terne.

Le Traquet motteux effectue l'une des migrations les plus longues pour un oiseau de sa taille, jusqu'à plus de 10 000 kilomètres. Au printemps, il migre de l'Afrique subsaharienne, où il hiverne, vers une vaste zone de l'hémisphère Nord qui comprend l'Asie, l'Europe, le Groenland et l'Alaska. Cet oiseau a été observé sur la plateforme lors du passage de septembre, en halte au cours de sa migration postnuptiale vers l'Afrique.



*Photo 17 : Traquet motteux – M.M, septembre 2024*



*Photo 18 : Le Traquet motteux est souvent observé au niveau de la route nord de l'aérodrome – V.LF, avril 2024*

### 3.3.2 Arthropodes

Cette année d'inventaire a permis d'inventorier **54 espèces** d'Arthropodes sur la zone d'étude. **3 espèces** présentent au moins un critère d'intérêt et **une** fait partie de l'entomofaune invasive. Au total, **62 espèces** d'arthropodes ont été inventoriées sur la période 2023-2024.

Le nombre de taxons observés par groupe d'arthropodes est mentionné dans ce tableau :

**Tableau 5 : Nombre de taxons recensés par groupe d'arthropodes**

Groupe taxonomique	Nombre de taxons recensés
Lépidoptères (papillons de jour et de nuit...)	23
Orthoptères (criquets, sauterelles...)	8
Coléoptères (scarabées, coccinelles, hannetons...)	8
Odonates (demoiselles et libellules...)	7
Arachnides (araignées, scorpions, opilions...)	7
Hémiptères (punaises, cigales, pucerons...)	3
Diptères (mouches, moustiques, taons...)	2
Hyménoptères (guêpes, abeilles, frelons...)	1
Crustacés (écrevisses, crabes, cloportes...)	1
Mantoptères (mantes...)	1
Diplopodes (iules, glomériss...)	1
<b>TOTAL</b>	<b>62</b>



**Photo 19 : Leste sauvage (Lestes barbarus) – V.LF, mai 2024**

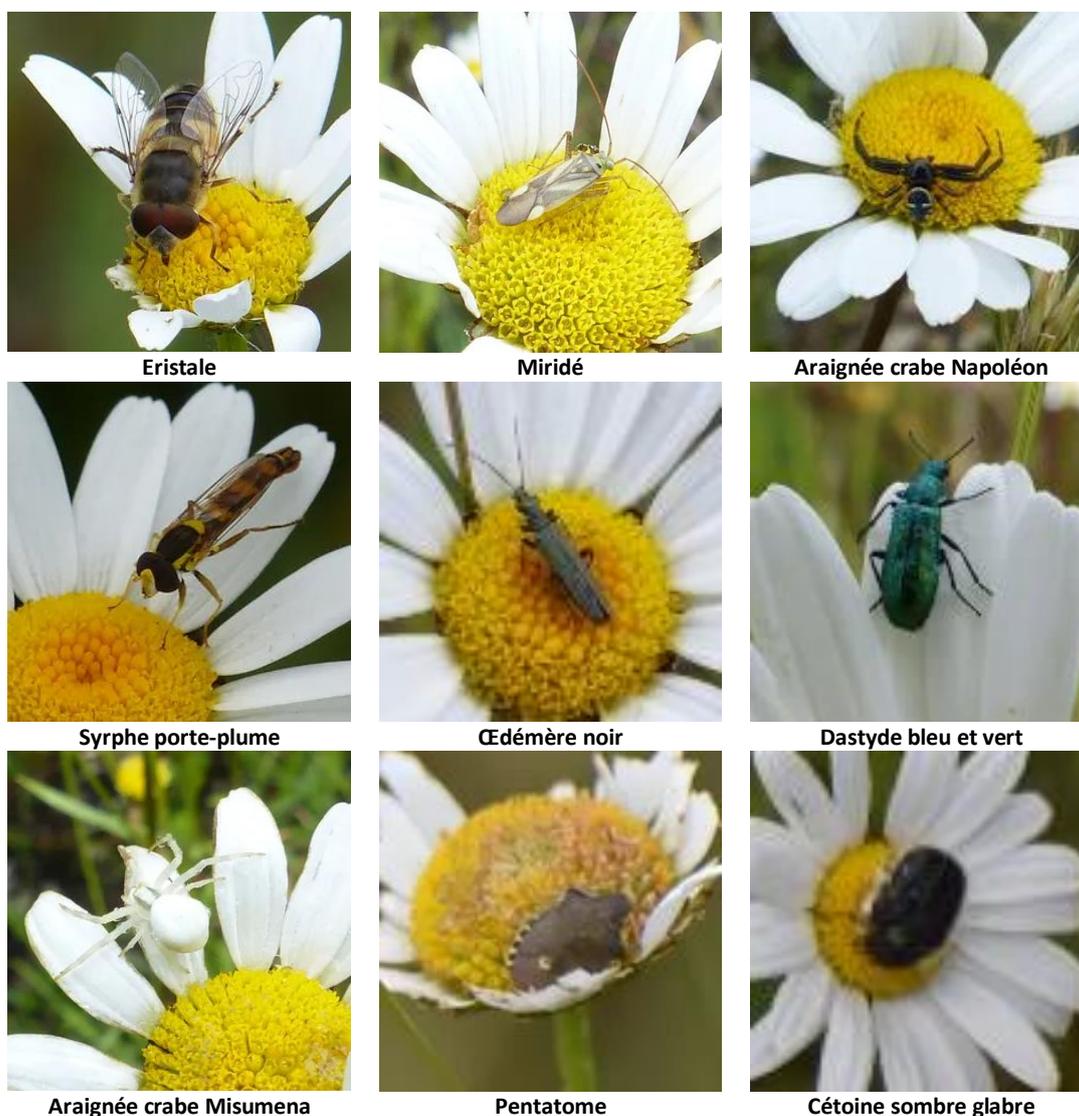
3.3.2.1 Résultats du protocole SPIPOLL

Seulement 2 collections SPIPOLL ont été réalisées cette année en raison d'une météo défavorable à l'observation d'insectes en avril et en septembre. Les résultats de ces collections sont mentionnés dans le tableau suivant. Par ailleurs, en l'absence de plantes en fleur variées lors de la session SPIPOLL de mai, les deux collections ont été effectuées sur la même plante.

**Tableau 6 : Résumé des différentes sessions de SPIPOLL réalisées cette année**

Date	Plante	Nombre de taxons observés	Observateur
23/05/2024	Grande Marguerite ( <i>Leucanthemum vulgare</i> )	5	M.M
	Grande Marguerite ( <i>Leucanthemum vulgare</i> )	8	F.G

Un échantillon des photos prises lors de cette session permet d'apprécier la diversité d'insectes pollinisateurs (ou autres arthropodes) qui fréquentent certaines des fleurs de la plateforme.



**Figure 5 : Un échantillon de photos issues des différents SPIPOLL réalisés cette année**

### 3.3.2.2 Espèces ordinaires

Parmi les espèces inventoriées, certaines sont relativement ordinaires et facilement reconnaissables.

#### ÉPEIRE FRELON

*Argiope bruennichi* (Scopoli, 1772)



Photo 20 : Épeire frelon – M.M, septembre 2024

Commune au sein des prairies en fin d'été, l'**Épeire frelon** est une impressionnante araignée dotée d'un corps pouvant atteindre les 2 cm pour les femelles. Ses couleurs vives rappelant les motifs des guêpes et frelons découragent ses prédateurs. Elle est en réalité inoffensive, exception faite pour ses proies qu'elle chasse sur sa grande toile tissée dans la végétation.

Appréciant la végétation haute et bien exposée au soleil, l'Épeire frelon a été observée lors du passage du mois de septembre dans les fossés au nord de l'aérodrome de Bordeaux-Léognan-Saucats.

#### CICENDÈLE CHAMPÊTRE

*Cicindela campestris* (Linnaeus, 1758)

La **Cicindèle champêtre** est une espèce de Coléoptère de la famille des Carabidées qui se reconnaît à ses élytres verts tachetés de blanc. C'est un insecte chasseur doté de puissantes mandibules qui lui permettent de saisir ses proies après les avoir poursuivies au sol. Il s'agit de l'un des animaux les plus rapides proportionnellement à la taille de son corps.

Cet insecte est présent dans toute l'Europe et il est observable de mars à septembre. Il apprécie les milieux ouverts ensoleillés comme les clairières ou les bords de chemins. À ce titre, il a été observé de nombreuses fois dans les zones dégagées et caillouteuses de l'aérodrome.



Photo 21 : Cicindèle champêtre – M.M, mai 2024

## MÉLITÉE DU PLANTAIN

*Melitaea cinxia* (Linnaeus, 1758)



Photo 22 : Mélitée du plantain – F.G, mai 2024

La **Mélitée du plantain** est un papillon de jour avec la face supérieure des ailes orange à traits bruns et noirs plus ou moins marqués. Le dessous de l'aile postérieure a des nervures claires et des taches noires. Comme son nom l'indique, la chenille se nourrit essentiellement de plantains. Cette espèce privilégie donc les pâtures, les prairies, les pelouses sèches, les fourrés et les cultures en déprise.

La Mélitée du plantain fait partie des nombreuses espèces de mélitées recensées sur l'aérodrome de Bordeaux-Léognan-Saucats. C'est un papillon commun dans la moitié sud de la France. Plusieurs adultes ont été observés en vol et en butinage au sud de la plateforme.

## MANTE RELIGIEUSE

*Mantis religiosa* (Linnaeus, 1758)

La **Mante religieuse** est un redoutable prédateur possédant des pattes ravisseuses munies d'épines qui lui permettent de capturer ses proies avec efficacité. Par ailleurs, lors de l'accouplement, environ 30 % des mâles finissent par se faire dévorer vivant par la femelle. Cet insecte pouvant atteindre les 8 cm privilégie les habitats chauds et constitués de végétation haute et arbustive.

Se confondant parfaitement dans le couvert végétal par sa coloration verte ou brune, la Mante religieuse est plus facilement observable à la fin de l'été lorsque les adultes atteignent leur pleine taille et qu'ils peuvent se déplacer en volant. C'est d'ailleurs suite à une observation de mante religieuse volante par Dominique CAUBET que l'espèce a pu être recensée sur l'aérodrome.



Photo 23 : Mante religieuse – Dominique CAUBET, octobre 2024

**ŒDIPODE SOUFRÉE**

*Oedaleus decorus* (Germar, 1825)



L'**Œdipode soufrée** est un grand criquet doté d'un camouflage vert et beige. Comme la plupart des œdipodes, il est xérophile. C'est-à-dire qu'il fréquente les milieux arides et chauds, qu'ils soient sablonneux ou pierreux. Son coloris lui permet de se fondre dans son environnement sans difficulté.

En France métropolitaine, l'espèce est essentiellement présente sur la frange atlantique ainsi que sur la frange méditerranéenne. Un individu adulte a été observé dans les pelouses derrière les hangars lors du mois de septembre. Ce secteur abrite d'ailleurs une importante diversité d'orthoptères, et d'autres espèces d'œdipodes y ont été recensées.

**Photo 24 : Œdipode soufrée – V.LF, septembre 2024**



**Photo 25 : L'Œdipode turquoise a également été identifié sur le même secteur grâce à une manipulation permettant d'observer les motifs sur l'intérieur de ses ailes – V.LF, septembre 2024**

### 3.3.2.3 Espèces d'intérêt

Parmi les espèces recensées cette année, 2 sont considérées d'intérêt. Au total, **3 espèces d'intérêt** ont été inventoriées sur la période 2023-2024. L'ensemble de ces espèces et leurs critères d'intérêts associés sont mentionnés dans le tableau suivant.

L'Azuré des Anthyllides ainsi que l'Azuré de la Croisette ont été revus cette année, notamment via la présence de pontes sur la Gentiane pneumonanthe, plante hôte de ce dernier. La station de Gentiane pneumonanthe a ainsi été représentée dans la cartographie des espèces végétales d'intérêt.

L'Agrion joli n'a cependant pas été observé cette année. Les 3 espèces d'intérêts observées sur les deux années d'inventaires sont nommées dans le tableau suivant :

**Tableau 7 : Synthèse des espèces d'arthropodes d'intérêt recensées sur la période 2023-2024**

Nom commun	Nom scientifique	Statuts de conservation			Déterminante ZNIEFF	Statuts de protection	2023	2024
		Eur.	Nat.	Reg.				
Azuré de la Croisette	<i>Phengaris alcon</i>	LC	NT	VU		Protégé à l'échelle nationale	X	X
Azuré des Anthyllides	<i>Cyaniris semiargus</i>	LC	LC	NT			X	X
Agrion joli	<i>Coenagrion pulchellum</i>	LC	VU	VU			X	

Les 3 espèces ont été présentées sous forme de fiches espèces dans le rapport de l'an dernier.



**Photo 26 : Azuré de la Croisette – Aéro Biodiversité**

### 3.3.2.4 Espèces exotiques

Une espèce exotique a été recensée sur la plateforme : l'Écrevisse de Louisiane.

#### ÉCREVISSE DE LOUISIANE

*Procambarus clarkii* (Girard, 1852)



Photo 27 : Écrevisse de Louisiane – M.M, mai 2024

Cette espèce originaire des États-Unis a été introduite en Europe à des fins commerciales et est aujourd'hui considérée comme une espèce invasive. Cette écrevisse aux pinces rouges et surmontées de tubercules à l'âge adulte est dotée d'une capacité d'adaptation remarquable. Elle affectionne les eaux stagnantes où elle se nourrit d'une grande gamme de proies.

Entrant en compétition avec les écrevisses indigènes et porteuse saine de la peste de l'écrevisse, l'**Écrevisse de Louisiane** menace la biodiversité locale. En dix ans de présence sur un site, elle est capable de faire disparaître 99 % de la végétation aquatique, 70 % des insectes et plus de 80 % des amphibiens. Une importante population a été recensée dans les fossés de l'aérodrome.

Lors des deux sessions nocturnes d'avril et de mai, un intérêt particulier a été porté au suivi et au recensement des populations d'Écrevisse de Louisiane dans les points d'eau de l'aérodrome. De fait, il apparaît que les fossés au nord de la plateforme sont largement envahis par l'espèce, ce qui est particulièrement dommageable pour la biodiversité indigène. À ce jour, il n'existe que peu de préconisations réellement efficaces pour freiner la propagation de cette espèce. Un repoissonnement peut être effectué dans les grands plans d'eau comme les lacs et étangs afin que certains poissons carnassiers (sandres, brochets, black-bass) fassent de la régulation. Dans le cas des fossés de l'aérodrome, la seule méthode valable consisterait à mener plusieurs campagnes d'éradication dans l'année en la pêchant en masse.

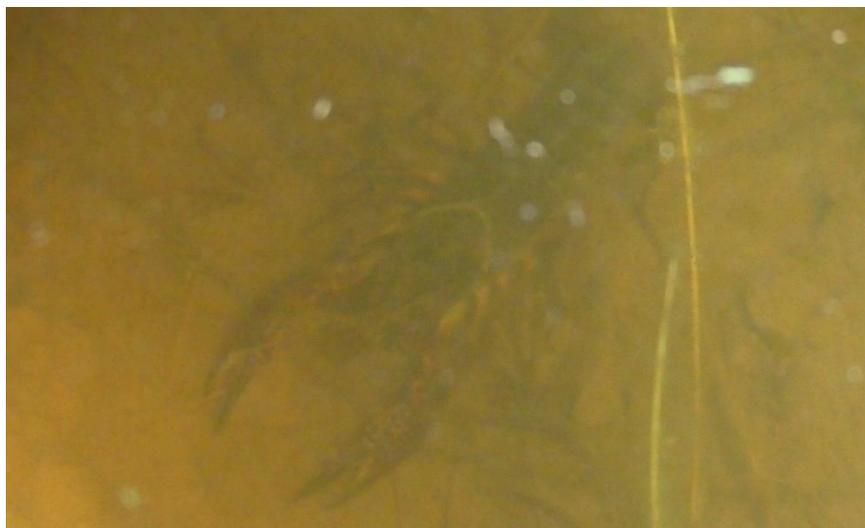


Photo 28 : Écrevisse de Louisiane reposant au fond d'un fossé pendant la nuit – V.LF, avril 2024

### 3.3.3 Chiroptères

#### 3.3.3.1 Résultats du protocole Vigie-Chiro

À la suite de l'analyse automatisée, 3 espèces de chiroptères ont été déterminées avec un risque d'erreur inférieur à 10 %. Les taxons retenus sont présentés dans le tableau suivant.

L'analyse a permis, pour chaque espèce potentiellement contactée, de déterminer **un risque d'erreur d'identification**. Ce risque est notamment fondé sur la qualité du signal sonore et le nombre de contacts recensés (nombre de fois où l'enregistrement ressemble à la signature vocale typique de l'espèce). La présence des espèces est qualifiée « **presque certaine** » lorsque le risque d'erreur est **inférieur ou égal à 5%**. Elle est qualifiée de « **probable** » si le risque d'erreur **est inférieur ou égal à 10%**. Au-delà d'un risque d'erreur de 10%, les espèces détectées ne sont pas retenues dans le tableau suivant. Une analyse plus approfondie consistant à vérifier à l'oreille humaine les enregistrements par des personnes qualifiées dans ce domaine permettrait de valider des identifications pouvant être jugées insuffisamment fiables par l'analyse automatisée.

**Tableau 8 : Résultats des analyses Vigie-Chiro en 2024**

Espèce	Passages Vigie-Chiro						Statuts listes rouges			Déterminante ZNIEFF	Directive Habitat-Faune-Flore	Espèce prioritaire (PNAC)
	15/04/2024		23/05/2024		02/09/2024		Reg.	Nat.	Eur.			
	Nombre de contacts	Risque d'erreur (%)	Nombre de contacts	Risque d'erreur (%)	Nombre de contacts	Risque d'erreur (%)						
Noctule de Leisler ( <i>Nyctalus leisleri</i> )	12	7	6	2			LC	LC	LC	X	IV	X
Pipistrelle commune ( <i>Pipistrellus pipistrellus</i> )	681	7					LC	NT	LC		IV	X
<b>Pipistrelle de Kuhl (<i>Pipistrellus kuhlii</i>)</b>	157	5	6	10			LC	LC	LC		IV	

Les espèces dont la présence est « presque certaine » sont mentionnées **en gras** (risque d'erreur inférieur ou égal à 5%). Les autres espèces sont celles dont la présence est « probable » (risque d'erreur inférieur ou égal à 10%).

**Légende : niveau d'activité**

Faible	Moyen	Fort	Très fort
--------	-------	------	-----------

Ces trois espèces avaient déjà été enregistrées l'an dernier, ce qui permet de confirmer leur récurrence d'une année sur l'autre sur le site. Seule la Sérotine commune n'a pas été recontactée cette année. En 2024, la Noctule de Leisler et la Pipistrelle de Kuhl étaient présentes lors des deux sessions d'enregistrement, tandis que la Pipistrelle commune n'a été enregistrée que lors de la session du mois d'avril avec un nombre de contacts particulièrement élevé (681 au cours d'une seule nuit), ce qui induit une utilisation intensive de la plateforme sur cette période. La Pipistrelle commune et la Noctule de Leisler figurent à la liste des espèces concernées par le PNAC (Plan National d'Actions Chiroptères). De plus, la Noctule de Leisler figure à la liste des espèces déterminantes ZNIEFF de l'ex-région-Aquitaine.

La Noctule de Leisler, la Pipistrelle commune et la Sérotine commune ont été présentées dans le rapport de 2023. Voici plus bas une fiche espèce sur la Pipistrelle de Kuhl.

## PIPISTRELLE DE KUHL

*Pipistrellus kuhlii* (Natterer in Kuhl, 1817)



Photo 29 : Pipistrelle de Kuhl – Laurent Arthur

Morphologiquement très proche des autres pipistrelles, la **Pipistrelle de Kuhl** est présente dans une grande diversité de milieux. Durant l'hiver, elle hiberne dans les anfractuosités des bâtiments frais ou dans les falaises où elle se joint à d'autres espèces de pipistrelles. En été, les colonies de mises-bas peuvent aller de 20 à une centaine d'individus dans les constructions humaines.

Cette espèce chasse souvent en petits groupes et apprécie les zones urbaines où l'éclairage public concentre ses proies de prédilection : les invertébrés nocturnes. Elle a été enregistrée sur l'aérodrome de Bordeaux-Léognan-Saucats lors des sessions d'avril et de mai.

### 3.3.4 Autres mammifères

**7 espèces** de mammifères (hors chiroptères) ont été recensées sur l'aérodrome cette année. Avec les observations de l'année dernière, cela porte le nombre total d'espèces recensées à **8** entre 2023 et 2024. Le Chevreuil européen, le Lièvre d'Europe et la Taupe d'Europe ont été observés lors des deux années d'inventaire. La Crocidure musette, le Lapin de garenne, le Ragondin et le Sanglier sont quant à elles, des espèces nouvellement recensées.

#### LAPIN DE GARENNE

*Oryctolagus cuniculus* (Linnaeus, 1758)

Le **Lapin de garenne** est l'espèce souche de tous les lapins domestiques. Son champ de vision est de 360° et il possède des cellules photosensibles très développées lui permettant de voir dans l'obscurité.

Très prolifique, il peut se reproduire toute l'année et occupe tout type de milieux herbeux, de préférence avec des buissons ou des haies à proximité pour s'y cacher en cas de danger. Le Lapin de garenne est en déclin en Europe et est classé « Quasi-menacé » à l'échelle nationale. Cela est dû à des maladies telles que la myxomatose, mais aussi à la monoculture et à la chasse. De nombreux individus ont été observés sur les pelouses bordant les hangars cette année.



Photo 30 : Lapin de garenne – MM, juin 2024

#### SANGLIER

*Sus scrofa* (Linnaeus, 1758)



Photo 31 : Sanglier

Le **Sanglier** est un mammifère considéré comme espèce-ingénieur. C'est-à-dire qu'il peut modifier significativement son environnement par sa seule présence. Il est omnivore et fouisseur, consommant de nombreux végétaux (tubercules, fruits...), champignons et animaux (vers, mollusques, insectes, petits mammifères, oiseaux...).

Le Sanglier remplit des fonctions complexes et importantes au sein des écosystèmes qu'il fréquente : aération des sols, diffusion des spores de champignons, dispersion des graines... Cependant, c'est une espèce chassable et là où il est anormalement abondant, il est parfois classé nuisible. Plusieurs indices de présence de Sanglier ont été détectés sur l'aérodrome (empreintes, traces de fouissage, excréments...).

### 3.3.5 Amphibiens

#### 3.3.5.1 Généralités

La France métropolitaine compte **44 espèces d'amphibiens** (14 urodèles et 30 anoures). Au total, 180 espèces sont présentes sur l'ensemble du territoire français (INPN, 2022a). Les amphibiens sont des vertébrés à peau nue, pourvus de 4 pattes, dont le cycle de vie est composé de deux phases. Parmi les 3 ordres d'amphibiens, 2 sont présents en France métropolitaine :

- Les **anoures** possèdent quatre pattes mais sont dépourvus de queue à l'âge adulte : il s'agit des **grenouilles**, **crapauds** et **rainettes**.
- Les **urodèles** possèdent quatre pattes ainsi qu'une queue fonctionnelle à l'âge adulte : ils sont représentés par les **salamandres** et les **tritons**.

Ce sont des animaux qui sont **aquatiques puis terrestres** au cours de leur existence, ce qui leur a valu d'être nommés « amphibien » (du grec « *amphi* », double et « *bios* », vie). La première phase consiste en l'éclosion de l'œuf qui va ensuite donner naissance à une larve aquatique. Celle-ci respirera grâce à des branchies. Les pattes d'un amphibien apparaissent à la fin du développement larvaire que l'on appelle **la métamorphose**. À l'issue de la métamorphose, les individus rentrent dans leur seconde phase : ils sont pourvus de poumons et de membres locomoteurs, ce qui leur permet de gagner la terre ferme.

En règle générale, les amphibiens adultes sont carnivores. Leur régime alimentaire est essentiellement composé de petites proies telles que des coléoptères, des chenilles, des vers de terre ou encore des araignées.

Au cours d'une année, les amphibiens effectuent deux migrations :

- La **migration pré-nuptiale** correspond au déplacement qui a lieu à la fin de l'hiver depuis le lieu d'hivernage vers les lieux de reproduction qui sont généralement des points d'eaux calmes.
- La **migration post-nuptiale** correspond au déplacement entre le lieu de reproduction vers les sites d'estivage. Durant l'automne, les individus rentrent progressivement en hibernation avant de rentrer de nouveau en activité à la fin de l'hiver.

Les migrations qu'effectuent les amphibiens sont dangereuses, car ils vont rencontrer de nombreux obstacles sur leur chemin. Ils sont en effet exposés aux prédateurs (oiseaux, reptiles, renards), mais sont surtout victimes des collisions routières : c'est le principal facteur qui engendre une forte mortalité des individus reproducteurs et donc un déclin des populations. À cela s'ajoute la pollution lumineuse générée par l'éclairage des aménagements routiers et des zones urbanisées, qui désoriente les individus.

### 3.3.5.2 Résultats

Cette année d'inventaire a permis d'inventorier **5 taxons** d'Amphibiens sur la zone d'étude. Parmi eux, 4 ont été identifiés jusqu'à l'espèce. En effet, les Grenouilles vertes constituent un complexe de plusieurs espèces et hybrides qui sont très compliqués à différencier entre elles. Le binôme de chargés d'études a alors fait le choix d'en rester au nom de genre pour ce cas précis (*Pelophylax* sp.). Au total, **6 taxons** (dont 5 identifiés jusqu'à l'espèce) ont donc été inventoriés sur la période 2023-2024.

Les deux prospections nocturnes consacrées au suivi des amphibiens de l'aérodrome de Bordeaux-Léognan-Saucats ont été très fructueuses et ont permis de recenser des espèces encore jamais observées en journée.

Le secteur le plus prospecté est la mare ainsi que tout le réseau de fossés dans la moitié nord de l'aérodrome. En raison de l'observation de très nombreux juvéniles et couples reproducteurs sur le site, il n'existe aucun doute sur l'importance capitale que joue ce réseau de milieux humides dans le cycle de vie des amphibiens sur l'aérodrome. En effet, la présence de points d'eaux stagnantes à proximité directe de boisements est absolument idéale pour les amphibiens. Ces derniers peuvent ainsi passer leur phase aquatique dans les points d'eau et repartir vers les boisements pour leur phase terrestre, tout en effectuant une migration de faible distance. Avec une telle configuration, les amphibiens de l'aérodrome de Bordeaux-Léognan-Saucats ont donc tous les éléments pour prospérer. Toutefois, le seul obstacle à ce passage du cycle aquatique au cycle terrestre est la route qui borde la partie nord de la plateforme. Bien que le trafic soit faible, il est probable que de nombreux individus se fassent écraser par les véhicules. L'installation de panneaux de prévention ou la fermeture de la route lors des grandes périodes de migration (dans la mesure du possible) pourraient donc être un aménagement judicieux.



Photo 32 : Crapaud calamite sur la route au nord de l'aérodrome – VLF, avril 2024

Les espèces les plus abondamment contactées cette année sont le Crapaud calamite et la Rainette méridionale. Au-delà des couples reproducteurs dans les points d'eau, des juvéniles ont été observés sur l'entièreté de l'aérodrome.

**Tableau 9 : Synthèse des espèces d'amphibiens recensées sur la période 2023-2024**

Nom commun	Nom scientifique	Protection nationale	LR Nat.	LR Reg.	Annexes Directive Habitats	Dét. ZNIEFF	2023	2024
Crapaud calamite	<i>Epidalea calamita</i>	X	LC	NT	IV	X	X	X
Crapaud épineux	<i>Bufo spinosus</i>	X	-	LC				X
Grenouille verte	<i>Pelophylax sp.</i>	X	-	-				X
Rainette méridionale	<i>Hyla meridionalis</i>	X	LC	LC	IV			X
Triton marbré	<i>Triturus marmoratus</i>	X	NT	LC	IV		X	
Triton palmé	<i>Lissotriton helveticus</i>	X	LC	LC				X

### RAINETTE MÉRIDIONALE

*Hyla meridionalis* (Böttger, 1874)



**Photo 33 : Rainette méridionale – MM, avril 2024**

La **Rainette méridionale** est un petit amphibien terrestre et arboricole de 5 cm à l'âge adulte. Sa peau lisse et verte est un très bon camouflage dans son environnement naturel. Elle se distingue de la Rainette verte par sa ligne sombre au niveau de l'œil qui ne s'étend pas jusqu'aux flancs, mais qui s'arrête au niveau de la patte avant.

La Rainette méridionale est essentiellement nocturne et se nourrit de nombreux invertébrés : mouches, fourmis, coléoptères, vers, larves... Comme tous les amphibiens, elle est protégée en France. De plus, elle est inscrite à l'Annexe IV de la Directive Européenne « Habitats, Faune, Flore ». Des centaines de couples reproducteurs ont été entendus et observés dans la mare au nord de l'aérodrome lors des deux prospections nocturnes d'avril et de mai.



**Photo 34 : Mâle de Rainette méridionale en train de chanter dans la mare – VLF, avril 2024**

## CRAPAUD ÉPINEUX

*Bufo spinosus* (Daudin, 1803)

Le **Crapaud épineux** est l'un des plus grands crapauds d'Europe. Il remplace le Crapaud commun sur la moitié sud-ouest de la France, Il est donc présent sur une diagonale qui part de la Normandie et qui va jusqu'en région PACA.

Le Crapaud épineux fréquente une grande diversité de milieux, aussi bien les espaces boisés que les milieux ouverts. Cet amphibien vit sur terre et ne rejoint l'eau que pendant la brève période de reproduction qui démarre dès février. Le reste du temps, il se cache sous des pierres, dans des interstices ou dans des trous. Une femelle très imposante a été observée durant la nocturne du mois d'avril à proximité des fossés au nord de l'aérodrome.



Photo 35 : Crapaud épineux – VLF, avril 2024

## TRITON PALMÉ

*Lissotriton helveticus* (Razoumowsky, 1789)



Photo 36 : Triton palmé – Aéro Biodiversité

Le **Triton palmé** est l'un des tritons les plus répandus en France. Cette espèce évolue essentiellement dans les eaux stagnantes comme les mares, les fossés et les ornières. Il privilégie d'autant plus les secteurs dotés de végétation aquatique. Effectuant sa phase reproductrice dans l'eau, ce triton apprécie les haies et lisières de boisement pour accomplir sa phase terrestre.

Le Triton palmé est carnivore, il se nourrit d'invertébrés aquatiques ainsi que d'œufs et de larves d'autres amphibiens. Il mesure en moyenne 9 cm et se distingue des autres espèces par ses pattes particulièrement palmées ainsi que par le filament caudal visible à l'extrémité de la queue du mâle. Il a été observé dans le fossé au nord de la plateforme pendant le mois de mai.

### 3.3.6 Reptiles

#### 3.3.6.1 Généralités

La France métropolitaine compte **47 espèces de reptiles**. Au total, 418 espèces sont présentes sur l'ensemble du territoire français (INPN, 2022b).

Les reptiles sont des vertébrés pourvus d'une peau sèche et d'écailles. Si certaines espèces dépourvues de membres locomoteurs se replacent en rampant (on parle de « reptation »), d'autres se déplacent en marchant. Avec l'apparition de la classification phylogénétique, le terme « Reptiles » est devenu désuet scientifiquement mais reste employé par commodité. Parmi les 4 ordres de reptiles, 2 sont présents en France métropolitaine :

- Les **chéloniens** qui possèdent une carapace osseuse qui protège leurs organes internes : il s'agit du groupe des **tortues**.
- Les **squamates** qui ont en commun le fait de changer de peau régulièrement c'est-à-dire de muer et de posséder une longue queue. Cet ordre regroupe l'ensemble des **lézards** et des **serpents**.

Les reptiles sont incapables de produire de la chaleur par eux-mêmes : leur **température corporelle** est directement dépendante des conditions météorologiques. C'est pourquoi les reptiles vont rechercher des **zones ensoleillées ou ombragées** pour **réguler** leur température corporelle : c'est la **thermorégulation**. Leur température optimale est d'environ 30°C. Lorsque les conditions météorologiques ne sont plus adéquates pour les reptiles, comme en hiver en zone tempérée, ces derniers verront leur métabolisme ralentir jusqu'à presque s'arrêter : c'est ce qu'on appelle l'**hibernage**. L'activité reprendra au printemps suivant.

Les reptiles se débarrassent de la partie superficielle de leur peau par phénomène de **mue**. Chez les serpents, quelques jours avant leur mue, leurs yeux deviennent bleutés et produisent une substance visqueuse qui servira de lubrifiant et facilitera la mue. Les lézards muent par lambeaux et les tortues par usures.

Chez les squamates, les lézards se nourrissent d'insectes et les serpents se nourrissent plutôt de micromammifères, de lézards et d'oiseaux. Ils jouent un rôle important dans la chaîne trophique. Leur présence sur un milieu dépendra principalement de l'abondance de proies présentes, de la présence de sites d'hibernage et d'abris. Mais la thermorégulation joue un rôle primordial. Ainsi, ils se retrouvent au sein d'habitats bien exposés, tels que les haies, les talus, les lisières ou les murets, et comprenant des zones fonctionnelles préservées et interconnectées.

### 3.3.6.2 Résultats

Cette année d'inventaire a permis d'inventorier 3 espèces de reptiles sur la zone d'étude, dont **2 nouvelles**. Au total, **3 espèces** ont été inventoriées sur la période 2023-2024. En raison de leur discrétion, les reptiles sont particulièrement compliqués à recenser.

Comme l'an passé, le Lézard des murailles a été observé à de multiples reprises. Toutefois, les deux nouvelles espèces recensées cette année ont la particularité de ne pas avoir été observées directement par les équipes d'Aéro Biodiversité. En effet, c'est Dominique CAUBET qui a transmis au binôme des photographies et témoignages permettant de confirmer la présence de la Couleuvre vipérine et de la Tortue de Floride sur le site d'étude.

#### **COULEUVRE VIPÉRINE**

*Natrix maura* (Linnaeus, 1758)



**Photo 37 : Couleuvre vipérine**

Comme tous les autres reptiles, la **Couleuvre vipérine** est protégée en France. Ce serpent qui mesure entre 70 et 100 cm à l'âge adulte est généralement doté de motifs bariolés et d'une couleur brune. Son nom provient de sa tête relativement triangulaire qui pourrait rappeler celle d'une vipère. Toutefois, cette espèce est bien inoffensive pour l'Homme. Pour rappel, les couleuvres se distinguent des vipères par leur pupille ronde, leur allure élancée et leurs grosses écailles sur la tête.

La Couleuvre vipérine est une couleuvre aquatique fortement inféodée aux zones humides. Excellente nageuse, elle peut rester 20 minutes en apnée, tapie au fond de l'eau en attente d'une proie. Cette mangeuse d'amphibiens et de poissons a été observée par Dominique Caubet sur la route en face des bâtiments de l'aéroclub. Elle est classée « Vulnérable » en Nouvelle-Aquitaine, ce qui constitue une donnée d'importance notable.



**Photo 38 : Couleuvre vipérine trouvée sur la route devant l'aéroclub – Dominique Caubet, mars 2024**

## TORTUE DE FLORIDE

*Trachemys scripta* (Thunberg in Schoepff, 1792)

La **Tortue de Floride** est, comme son nom l'indique, originaire des États-Unis. Massivement vendue comme animal de compagnie puis relâchée dans la nature par des propriétaires peu scrupuleux, cette espèce reconnaissable à ses tympanes rouges est aujourd'hui naturalisée en Europe. Dotée d'une grande capacité d'adaptation, cette tortue est aujourd'hui considérée comme Espèce Exotique Envahissante en France. Grande prédatrice d'alevins et d'amphibiens, elle nuit à la faune indigène et concurrence fortement la Cistude d'Europe.

Si des Tortues de Floride avaient déjà été recensées dans les gravières à proximité de l'aérodrome l'an dernier, un individu adulte a cette fois été observé directement sur l'emprise de la plateforme par des pilotes.



**Photo 39 : Tortue de Floride**

### 3.3.7 Gastéropodes

Les gastéropodes forment une classe de mollusques caractérisée notamment par une masse charnue appelée pied et servant au déplacement. La tête est pourvue d'une ou deux paires de tentacules et de deux yeux portés par des pédoncules. Littéralement, « gastéropode » signifie « viscères dans le pied ». Les membres les plus connus sont les escargots et les limaces.

**3 espèces** de gastéropodes ont été recensées sur l'aérodrome de Bordeaux-Léognan-Saucats cette année. Ces trois espèces communes sont l'Escargot petit-gris, l'Escargot des haies et la Limace léopard. Elles ont été observées à proximité des bâtiments, principalement par temps humide lors du mois de juin.

#### LIMACE LÉOPARD

---

*Limax maximus* (Linnaeus, 1758)

Facilement reconnaissable à sa grande taille mais également à son manteau gris-brun tacheté de sombre (caractéristique dont elle tient son nom), la **Limace léopard** est un gastéropode côtoyant les parcs, jardins, lisières et milieux boisés. Elle se nourrit principalement de plantes, de champignons ou de bois mort, mais c'est également une redoutable prédatrice d'autres limaces.

La Limace léopard est la proie de nombreuses espèces d'oiseaux, de mammifères, de reptiles et d'amphibiens. Cette espèce commune a été observée à proximité d'un hangar lors du mois de juin.



Photo 40 : Limace léopard – M.M, juin 2024

## 3.4 Synthèse des résultats

Cette année, **119 nouveaux taxons** ont été inventoriés sur l'aérodrome. En compilant les données récoltées lors des deux années d'inventaire, cela porte le **nombre total de taxons recensés à 306**. Localisé dans un contexte paysager particulier pour une plateforme aéroportuaire, l'aérodrome de Bordeaux-Léognan-Saucats bénéficie d'une grande diversité de milieux naturels qui permet d'abriter une biodiversité variée, aussi bien en termes de plantes, d'oiseaux, d'arthropodes, d'amphibiens que de mammifères.

Si la plateforme est essentiellement constituée de milieux prairiaux, de landes et de zones humides, la forêt de conifères qui l'entoure joue un rôle fondamental dans le cycle de vie de nombreuses espèces d'intérêt. Dans un paysage essentiellement constitué de forêts de pins maritimes et de parcelles viticoles, l'aérodrome de Bordeaux-Léognan-Saucats constitue donc un milieu ouvert de grande valeur écologique à l'échelle locale, particulièrement pour le nourrissage des oiseaux et la reproduction des invertébrés.

Si les reptiles se sont montrés relativement discrets lors de ces deux années d'inventaires, il est fortement probable que de nombreuses espèces de lézards et de serpents fréquentent les lieux. La mise en place d'un suivi POP Reptiles en autonomie pourrait être une excellente manière de récolter plus de données sur ce taxon particulièrement difficile à observer, tout en alimentant la liste faunistique de la plateforme.

**Tableau 10 : Synthèse des résultats**

Groupe		Nombre de nouveaux taxons observés en 2024	Nombre total de taxons observés depuis 2023
Plantes		42	162
Oiseaux		21	54
Arthropodes		43	66
Mammifères	Chiroptères	0	4
	Micromammifères	1	1
	Autres mammifères	3	7
Reptiles		2	3
Amphibiens		4	6
Gastéropodes		3	3
Total		119	306

## 3.5 Enjeux

Les enjeux **identifiés l'année dernière** sont toujours d'actualité. Ces enjeux ont été détaillés dans le rapport de première année. Toutefois, voici un rappel :

- **Enjeu habitats** : L'aérodrome est composé d'habitats d'une grande richesse patrimoniale, particulièrement en ce qui concerne les landes et les prairies humides oligotrophes. De nombreuses espèces de plantes, d'arthropodes et d'amphibiens sont inféodées à ces milieux humides.
- **Enjeu flore** : La diversité d'habitats de la plateforme est favorable au développement de plusieurs espèces de plantes à enjeux. C'est le cas d'une grande diversité d'orchidées, dont certaines présentent un intérêt fort, telles que le Sérapias en cœur, ainsi que la Gentiane pneumonanthe, plante hôte de l'Azuré de la croisette, un papillon menacé.
- **Enjeu Espèces Exotiques Envahissantes** : De nombreuses espèces exotiques envahissantes sont présentes sur la plateforme, il est primordial de les gérer avant qu'elles ne continuent de se propager.
- **Enjeu faune** : Toujours en raison de sa richesse d'habitats, l'aérodrome favorise la présence d'une grande diversité faunistique. Concernant les oiseaux, de multiples espèces d'intérêt utilisent la plateforme à des fins de nourrissage, de repos, de reproduction ou d'halte migratoire. Par ailleurs, la proximité directe de la forêt de Migelane et l'absence de clôtures sur la moitié nord de la plateforme permet aux mammifères de circuler librement, sans pour autant menacer la sécurité aérienne. Plusieurs espèces d'arthropodes d'intérêt ont également été identifiées sur la plateforme. Enfin, le caractère humide des habitats identifiés sur l'aérodrome est favorable au développement d'un important cortège d'amphibiens. Hormis pour les amphibiens qui sont localisés sur un secteur précis, l'enjeu faune n'apparaît pas sur la cartographie en raison de la grande capacité de dispersion des différentes espèces animales.

### Nouvel enjeu :

- **Enjeu faune (amphibiens)** : Si les amphibiens figurent déjà dans l'enjeu faune, il paraît tout de même important de faire un point particulier sur ce taxon en raison de la grande diversité d'espèces découvertes pendant les prospections nocturnes cette année. Situé dans un contexte de milieux humides bordés de boisements, l'aérodrome de Bordeaux-Léognan-Saucats coche toutes les cases nécessaires pour favoriser le cycle de vie aquatique et terrestre des amphibiens. La mare au nord de l'aérodrome ainsi que les différents fossés font office de zone de rassemblement pour une importante population reproductrice de Rainette méridionale, de Crapaud calamite, de Grenouille verte, de Triton palmé et d'autres espèces d'Anoures et d'Urodèles. De plus, une grande quantité de têtards et de juvéniles de ces mêmes espèces ont été observés sur l'entièreté de l'aérodrome, dans la mare principale, dans les fossés ainsi que dans les dépressions humides. À ce titre, il est certain que l'aérodrome de Bordeaux-Léognan-Saucats constitue un espace vital pour le cycle de vie de ces espèces particulièrement menacées. Tous les amphibiens sont protégés en France métropolitaine, il est donc primordial de maintenir en place des points d'eau de qualité afin d'assurer leur prospérité.

## CARTOGRAPHIE DES ENJEUX DE L'AÉRODROME EN 2024



Sources : Aéro Biodiversité - Fond de carte : Google satellite - Réalisation : Mathis MARIE et Virginie LE FLOCH, 2024

**Figure 6 : Enjeux de biodiversité de la plateforme observés sur 2 ans**

## 4. PRECONISATIONS COMPLEMENTAIRES

Les préconisations de gestion mentionnées dans le rapport de 2023 sont toujours d'actualité, en voici un bref résumé :

- Favoriser l'émergence d'une ceinture d'hélophytes pour la mare permanente et éviter son eutrophisation.
- Diversifier le cortège floristique des milieux en réduisant la fauche à une fois par an, entre septembre et novembre.
- Pérenniser la prairie humide à Molinie bleue.
- Restaurer les landes humides.
- Gérer les espèces invasives.

Les opérations à appliquer pour mettre en place ces préconisations de gestion sont détaillées dans le rapport de 2023. Comme discuté depuis maintenant deux ans, la configuration idéale serait de pouvoir ouvrir le dialogue avec la communauté de communes en charge de la gestion des espaces verts de l'aérodrome. Malheureusement, sans leur implication dans la démarche, aucune des pratiques de gestion mentionnées ne pourra être appliquée.

Cette année, le sujet des Gentianes pneumonanthes est primordial à prendre en compte. En effet, comme expliqué précédemment dans ce rapport, l'espèce végétale ainsi que l'espèce de papillon qui en dépend présentent chacune un intérêt particulier. La station de Gentiane est identifiée à proximité de la mare au nord de l'aérodrome. Pour protéger cette station, et par conséquent l'Azuré des mouillères, le milieu devrait rester une prairie ouverte, humide et à tendance acide. Ainsi, la première mesure à prendre serait d'empêcher la fermeture du milieu. Actuellement, ce sont notamment des jeunes individus de Bourdaine et de Saule qui se développent. Par ailleurs, la station de Renouée du Japon devrait également être prise en charge pour éviter qu'elle ne s'étende. Une fois les ligneux retirés, l'objectif serait de maintenir la prairie au stade herbacé. Pour ce faire, une fauche annuelle avec exportation des débris de fauche devrait être effectuée en hiver (à partir de novembre, après la floraison de la Gentiane). Pour plus de détails, ou simplement pour un accompagnement dans la protection de la Gentiane pneumonanthe, il est possible de se rapprocher des associations naturalistes comme le Conservatoire d'Espaces Naturels Nouvelle-Aquitaine, qui a de l'expérience sur la gestion de cette espèce à l'échelle régionale. De même, pour la préservation du Sérapias en cœur observé dans la prairie au sud du restaurant de l'aérodrome, le maintien d'une végétation herbacée sur un sol humide est préconisé. Pour plus de conseils, il est possible de contacter la Société Française d'Orchidophilie (SFO) qui possède une antenne en Aquitaine.

Les espèces exotiques envahissantes végétales ne doivent pas être mises de côté, leur maîtrise est nécessaire pour préserver la qualité des écosystèmes actuels et préserver les espèces d'intérêt.

## 5. THEMATIQUE ANNUELLE : ÉTUDIER ET PROTEGER L'HERPETOFAUNE



Compte tenu des enjeux herpétologiques identifiés sur l'aérodrome cette année (reproduction de plusieurs espèces d'amphibiens et observation de la Couleuvre vipérine), le binôme de naturalistes a choisi de consacrer la thématique annuelle à ce sujet.

## 5.1 Protéger les amphibiens du trafic routier

Au-delà de la bonne gestion des milieux naturels et du maintien de la qualité des points d'eau, une manière simple et efficace de protéger les amphibiens est d'être attentif au trafic routier pendant les périodes de migration.

En effet, les amphibiens disposent d'un cycle de vie en deux temps : la phase aquatique qui consiste à se reproduire et à donner naissance dans les points d'eau et la phase terrestre liée à l'hivernation dans les boisements. Entre ces deux phases annuelles, les amphibiens effectuent une véritable migration pour passer d'un milieu à l'autre. À titre d'exemple, un Crapaud commun peut effectuer une migration de plus de 3 km. Toutefois, les récentes études démontrent qu'il leur faut parfois 15 minutes pour traverser une simple route de 7 mètres de large ([www.infofauna.ch](http://www.infofauna.ch)). En raison de leur faible vitesse et de l'artificialisation continue des écosystèmes, les amphibiens sont régulièrement obligés de traverser des routes, ce qui les expose aux dangers du trafic routier.



**Photo 41 : Route au nord de l'aérodrome – VLF, avril 2024**

Seul obstacle séparant la forêt des points d'eau de l'aérodrome, la route au nord de la plateforme est essentiellement utilisée par les usagers de l'aérodrome et les promeneurs. Bien qu'elle soit peu fréquentée, elle constitue un danger mortel pour les amphibiens lors des périodes de migration et de reproduction. Le risque est d'autant plus grand lors des épisodes pluvieux car les amphibiens profitent de l'humidité ambiante pour se déplacer et entamer leur migration, particulièrement les crapauds. Lors de la prospection nocturne du mois d'avril, un très grand nombre de Crapauds calamites ont été observés en déplacement sur cette route.



*Photo 42 : Crapaud calamite traversant la route – VLF, avril 2024*

La solution la plus efficace pour protéger les amphibiens du trafic routier serait la mise en place d'un **crapauduc**, c'est-à-dire un tunnel passant sous la route pour les guider d'une zone à l'autre sans danger. Toutefois, ce genre d'ouvrage est coûteux et est surtout mis en place sur des axes routiers fortement fréquentés, là où le risque de mortalité est particulièrement élevé.

Dans le contexte de l'aérodrome de Bordeaux-Léognan-Saucats, une bonne alternative consisterait à **fermer la route** lors des périodes de migration (essentiellement la nuit de fin février à avril) et/ou à mettre en place des **panneaux de sensibilisation** des deux côtés de la route pour indiquer aux usagers d'être attentifs et de rouler au pas.



*Photo 43 : Exemple d'action mise en place par une salariée d'Aéro Biodiversité pour protéger les amphibiens du trafic routier dans sa commune – Le Parisien/Sébastien Roselé – mars 2024*

## 5.2 Mettre en place le protocole POP Reptile en autonomie

En raison de la présence de milieux favorables à l'accueil des reptiles, l'aérodrome de Bordeaux-Léognan-Saucats constitue un secteur de choix pour la mise en place du protocole POP Reptile.

Le protocole POP Reptile est développé par la SHF (Société Herpétologique de France). L'objectif de ce protocole est d'évaluer la diversité et la densité des populations de reptiles sur un secteur. Les reptiles étant généralement difficiles à observer, la pose de plaque permet d'augmenter les chances de les contacter. Ce protocole présente l'avantage de ne pas avoir à capturer les animaux présents pour les identifier.

D'un point de vue pratique, le protocole consiste à poser des plaques en caoutchouc (tapis de carrière facilement trouvable dans les carrières à proximité) ou en tôle ondulée près d'un habitat favorable. Ces plaques vont offrir aux reptiles un espace de repos et une source de chaleur. Dans l'idéal, les plaques doivent former des rectangles homogènes de 100 x 50 cm.



**Photo 44 : Mise en place d'une plaque à reptiles – Aéro Biodiversité, 2022**

Ce protocole n'est pas très chronophage, car seulement six relevés sont préconisés par an, à raison d'un passage tous les 15 jours entre avril et juin. L'inventaire peut aussi se prolonger durant l'été pour compléter les observations. Il est préférable de réaliser les passages lorsque le temps est chaud et ensoleillé. Lorsqu'il fait froid et qu'il pleut, les chances d'observations de reptiles sont minces. Ce protocole nécessite de poser des plaques. Pour cela, un transect (ligne virtuelle) sera mis en place avec environ 7 plaques. Entre chaque plaque, il est nécessaire de laisser une distance minimale de 30 m à 50 m.

Ainsi, pour réaliser les relevés, il faut premièrement prendre en photo le dessus de la plaque. Ensuite, il suffit de soulever la plaque pour prendre en photo les potentiels reptiles cachés en dessous. Il est important de noter que les lézards ont tendance à se réchauffer sur les plaques tandis que les serpents préfèrent se camoufler en dessous. Bien qu'aucune espèce de serpent ne soit véritablement agressive avec l'Homme en France, il est tout de même conseillé de soulever la plaque avec une paire de gants ou directement à l'aide d'un bâton.

Une affiche de sensibilisation a été réalisée pour facilement différencier les couleuvres des vipères :



## FAISONS LA DIFFÉRENCE ENSEMBLE !

**COULEUVRE**



- MUSEAU ARRONDI
- PUPILLES RONDES
- GROSSES ÉCAILLES SUR LA TÊTE
- UNE SEULE LIGNE D'ÉCAILLES ENTRE L'OEIL ET LA BOUCHE



**VIPÈRE**



- MUSEAU RETROUSSÉ
- PUPILLES VERTICALES
- PETITES ÉCAILLES SUR LA TÊTE
- PLUSIEURS RANGÉES D'ÉCAILLES ENTRE L'OEIL ET LA BOUCHE



**ORVET**



**BIEN SOUVENT CONFONDU, CE REPTILE INOFFENSIF N'EST PAS UN SERPENT MAIS UN LÉZARD !**

- ABSENCE DE PATTES
- PAUPIÈRES MOBILES, IL CLIGNE DES YEUX



**Les serpents ont plus peur de nous que nous d'eux. Ce sont des animaux très craintifs qui n'attaquent qu'en dernier recours, ils fuiront la plupart du temps.**

Vous souhaitez plus d'informations ?

Société Herpétologique de France

<https://lashf.org/>

En France, ils sont tous protégés. Toute destruction est passible de 3 ans de prison et de 150 000 euros d'amende.



Figure 8 : Support de sensibilisation pour différencier les couleuvres des vipères

Les reptiles étant des animaux furtifs, l'idéal est de réaliser l'opération en duo : une personne qui soulève la plaque et une autre qui se tient prête à prendre les photos. Les données récoltées pourront être remontées à la Société Herpétologique de France tout en permettant de compléter les inventaires herpétologiques sur l'aérodrome. Voici le guide détaillé du protocole POP Reptile sur le site Internet de la SHF : <https://lashf.org/popreptile/>

Depuis deux ans, les naturalistes de l'association ont prospecté l'aérodrome de Bordeaux-Léognan-Saucats à la recherche de milieux favorables à la présence de reptiles. Sur la base du volontariat, il est donc possible de mettre en place ce protocole en autonomie sur la plateforme, tout en tachant de placer les plaques dans des endroits qui ne seront pas endommagés par les engins d'entretien des espaces verts.

Pour plus d'informations concernant la réalisation du protocole ou la mise en place des plaques, merci de contacter les naturalistes en charge de l'aérodrome de Bordeaux-Léognan-Saucats à cette adresse mail : [mathis.marie@aerobiodiversite.org](mailto:mathis.marie@aerobiodiversite.org)



**Photo 45 : Vipère aspic – M.M, 2024**

## 6. CONCLUSION

Comme évoqué l'an dernier, avec ses milieux typiques de landes humides, l'aérodrome de Bordeaux-Léognan-Saucats constitue une entité paysagère d'exception dans un environnement principalement constitué de vignes et de boisements de Pin maritime.

Cette année encore, de nombreuses espèces d'intérêt ont pu être recensées, portant l'inventaire faunistique et floristique à un nombre important de taxons pour une plateforme aéroportuaire de taille relativement réduite. La diversité d'habitats de milieux ouverts à semi-ouverts présents sur la plateforme ainsi que l'influence forestière du domaine de Migelane qui borde tout l'aérodrome est favorable à un cortège d'espèces particulièrement vaste. L'objectif fixé l'an dernier a été accompli en identifiant et en cartographiant les stations de Gentiane pneumonanthe, plante hôte de l'Azuré de la Croisette. En plus de cette espèce particulière, plusieurs autres espèces caractéristiques des landes humides et acides ont été identifiées. Or, ce sont des espèces globalement en déclin dans le monde du fait de la disparition progressive de leur habitat, ce qui confère d'une certaine manière une responsabilité à l'aérodrome dans la dynamique de préservation de ces écosystèmes. Concernant l'avifaune, cette deuxième année de suivi a permis de confirmer les statuts de nidification de certaines espèces rencontrées l'an dernier et d'en identifier de nouvelles.

L'inventaire des arthropodes a été complété avec un intérêt particulier pour les lépidoptères et les orthoptères, notamment grâce à la présence de Fanny GUILLOU, alternante au profil d'entomologiste présente lors des sessions d'avril et de mai. Alors que les mammifères ont été observés de façon plus discrète, les amphibiens constituent le taxon clé de cette nouvelle année d'inventaire, grâce à la réalisation de deux prospections nocturnes ayant permis de révéler un enjeu particulier sur ce taxon.

En l'espace de deux ans de suivis, l'équipe de naturalistes note que la démarche Aéro Biodiversité est accueillie favorablement auprès de l'aéroclub et de ses adhérents. Bien que peu de nouveaux volontaires aient accompagné les naturalistes sur le terrain cette année, la mise en place d'un panneau récapitulatif des travaux de l'association dans la salle commune de l'aéroclub, la diffusion du rapport d'état initial ainsi que la création d'un onglet Aéro Biodiversité sur le site Internet de l'aéroclub témoignent d'une appropriation des enjeux de biodiversité.

Pour appliquer une gestion optimale des milieux naturels de la plateforme, il serait souhaitable de parvenir à une discussion avec la communauté de communes en charge des espaces verts.

Si l'association a amorcé la démarche de prise en compte de la faune et de la flore sur la plateforme, les usagers et les membres de l'aéroclub sont désormais libres de poursuivre cette voie en autonomie. Notamment via la mise en place du protocole POP Reptile, la protection des amphibiens face au trafic routier ou encore en gardant simplement un œil curieux sur les richesses faunistiques et floristiques qu'abrite l'aérodrome.

Le trinôme de naturalistes en charge de l'aérodrome de Bordeaux-Léognan-Saucats adresse un remerciement particulier à Dominique Caubet pour son accueil chaleureux et pour sa grande implication dans les travaux menés lors de ces deux années de partenariat !

## 7. BIBLIOGRAPHIE

- Abadie, J.-C., Nawrot, O., Vial, T., Caze, G., & Hamdi, É. (2019). *Espèces déterminantes ZNIEFF de la flore vasculaire de Nouvelle-Aquitaine*. [https://obv-na.fr/ofsa/ressources/4\\_ref\\_bioeval/Liste\\_ED\\_ZNIEFF\\_flore\\_Nouvelle-Aquitaine.pdf](https://obv-na.fr/ofsa/ressources/4_ref_bioeval/Liste_ED_ZNIEFF_flore_Nouvelle-Aquitaine.pdf)
- Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection (2021). <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043113964>
- Arrêté du 20 janvier 1982 fixant la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire (1982). <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000865328/>
- Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (2007). <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000649682#:~:text=Pour%20les%20esp%C3%A8ces%20de%20mammif%C3%A8res,animaux%20dans%20le%20milieu%20naturel.>
- Arrêté du 23 avril 2007 fixant les listes des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. (2007). <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000465500/>
- Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (2009). <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000021384277/>
- BARNEIX, M., BAILLEUX, G., & SOULET, D. (2016). *La Liste rouge régionale des Odonates d'Aquitaine*. Observatoire Aquitain de la Faune Sauvage (coordination). [https://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/liste\\_rouge\\_des\\_odonates\\_d\\_aquitaine\\_-\\_synthese\\_des\\_resultats.pdf](https://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/liste_rouge_des_odonates_d_aquitaine_-_synthese_des_resultats.pdf)
- Caillon, A., Bonifait, S., Chabrol, L., Dao, J., Leblond, N., & Ragache, Q. (2022). *Liste hiérarchisée des plantes exotiques envahissantes de Nouvelle-Aquitaine* (p. 116). Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique (coord.), Conservatoire Botanique National du Massif central et Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées. [https://obv-na.fr/ofsa/ressources/5\\_ref\\_eee/CBNSA\\_2022-Liste\\_hierarchisee\\_PEE\\_NA\\_v1.0.pdf](https://obv-na.fr/ofsa/ressources/5_ref_eee/CBNSA_2022-Liste_hierarchisee_PEE_NA_v1.0.pdf)
- Directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages (1992).
- Directive 2009/147/CE du 30 novembre 2009 du Parlement européen et du Conseil concernant la conservation des oiseaux sauvages (2009). <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000021801102>
- DREAL Aquitaine. (2018). *Liste rouge de la flore vasculaire (y compris Orchidées) de l'Aquitaine*.
- Duval, M., Hog, J., & Saint-Val, M. (2020). *Liste catégorisée des espèces exotiques envahissantes de la région Grand Est*. Pôle lorrain du futur Conservatoire Botanique National Nord-Est, Conservatoire Botanique d'Alsace et Conservatoire botanique du Bassin Parisien (antenne de Champagne Ardenne).

- INPN. (2022a). *La biodiversité en France—À la rencontre des Amphibiens* (p. 16). PatriNat (OFB-CNRS-MNHN). <https://inpn.mnhn.fr/docs/communication/livretInpn/Livret-INPN-biodiversite-France-Amphibiens-2022.pdf>
- INPN. (2022b). *La biodiversité en France—À la rencontre des Reptiles* (p. 16). PatriNat (OFB-CNRS-MNHN). <https://inpn.mnhn.fr/docs/communication/livretInpn/Livret-INPN-biodiversite-France-Reptiles-2022.pdf>
- Le Gall, O. (2012). *La liste des oiseaux d'Aquitaine (arrêtée au 31 juillet 2012)*. Comité d'Homologation Aquitain. <https://cdnfiles2.biolovision.net/www.faune-aquitaine.org/userfiles/ReferentielsEspèces/LOAkJul12.pdf>
- LE MOIGNE, C., & JAILLOUX, A. (2013). *Liste rouge régionale des Amphibiens et Reptiles d'Aquitaine* (p. 48). Observatoire Aquitain de la Faune Sauvage. <https://cdnfiles2.biolovision.net/www.faune-aquitaine.org/userfiles/Textesetconventions/LRRAmphibiensReptilesAquitainevf.pdf>
- Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires. (2023). *Cahier des fiches mesures de la SNB 3*. <https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Cahier-des-fiches-mesures-SNB2030.pdf>
- OAFS. (2019). *Liste des espèces déterminantes ZNIEFF de Nouvelle Aquitaine—Volet faune*.
- OAFS (coord.). (2019a). *La Liste rouge des Chiroptères d'Aquitaine* (p. 12). Observatoire Aquitain de la Faune Sauvage.
- OAFS (coord.). (2019b). *La Liste rouge des Papillons de jour d'Aquitaine* (p. 16). Observatoire Aquitain de la Faune Sauvage.
- OAFS (coord.). (2020). *Liste rouge des Mammifères continentaux non volants d'Aquitaine* (p. 12). Observatoire Aquitain de la Faune Sauvage.
- Tapiero, A. (2017). *Plan national d'actions en faveur des Chiroptères (2016-2025)* (p. 83). Fédération des Conservatoires d'espaces naturels.
- UICN. (2022). *Liste rouge européenne des espèces menacées*. <https://inpn.mnhn.fr/espece/listerouge/EU>
- UICN France, FCBN, AFB & MNHN. (2018). *La Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Flore vasculaire de France métropolitaine*. <https://uicn.fr/wp-content/uploads/2019/01/liste-rouge-de-la-flore-vasculaire-de-france-metropolitaine.pdf>
- UICN France, MNHN & SHF. (2015). *La Liste rouge des espèces menacées en France—Chapitre Reptiles et Amphibiens de France métropolitaine*. [https://uicn.fr/wp-content/uploads/2015/09/Liste\\_rouge\\_France\\_Reptiles\\_et\\_Amphibiens\\_de\\_metropole.pdf](https://uicn.fr/wp-content/uploads/2015/09/Liste_rouge_France_Reptiles_et_Amphibiens_de_metropole.pdf)
- UICN France, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS. (2016). *La Liste rouge des espèces menacées en France—Chapitre Oiseaux de France métropolitaine* (p. 32). <https://uicn.fr/wp-content/uploads/2016/09/Liste-rouge-Oiseaux-de-France-metropolitaine.pdf>
- UICN France, MNHN, OPIE & SEF. (2014). *La Liste rouge des espèces menacées en France—Chapitre Papillons de jour de France métropolitaine*. [https://uicn.fr/wp-content/uploads/2012/03/Liste\\_rouge\\_France\\_Papillons\\_de\\_jour\\_de\\_metropole.pdf](https://uicn.fr/wp-content/uploads/2012/03/Liste_rouge_France_Papillons_de_jour_de_metropole.pdf)

UICN France, MNHN, OPIE & SFO. (2016). *La Liste rouge des espèces menacées en France— Chapitre Libellules de France métropolitaine*. [https://uicn.fr/wp-content/uploads/2016/06/Liste\\_rouge\\_France\\_Libellules\\_de\\_metropole.pdf](https://uicn.fr/wp-content/uploads/2016/06/Liste_rouge_France_Libellules_de_metropole.pdf)

UICN France, MNHN, SFEPM & ONCFS. (2017). *La Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Mammifères de France métropolitaine*. <https://uicn.fr/wp-content/uploads/2017/11/liste-rouge-mammiferes-de-france-metropolitaine.pdf>

UICN France, OFB-de-france-metropolitaine.pdf

## 8. ANNEXES

**Annexe 1** : Liste des espèces végétales inventoriées sur l'aérodrome depuis 2023

Nom vernaculaire	Nom scientifique	LR Nat.	LR Rég.	Prot. Reg.	Prot. Dep.	Déter. ZNIEFF	Directive Habitats	EEE	2023	2024
Achillée millefeuille	<i>Achillea millefolium</i> L., 1753	LC	LC						x	x
Agrostide stolonifère	<i>Agrostis stolonifera</i> L., 1753	LC	LC						x	
Aïra caryophyllé	<i>Aira caryophyllea</i> L., 1753	LC	LC						x	
Aïra précoc	<i>Aira praecox</i> L., 1753 [nom. et typ. cons.]	LC	LC							x
Plantain-d'eau à feuilles lancéolées	<i>Alisma lanceolatum</i> With., 1796	LC	LC						x	
Anacamptide bouffon	<i>Anacamptis morio</i> (L.) R.M.Bateman, Pridgeon & M.W.Chase, 1997	LC	LC						x	x
Phalangère rameuse	<i>Anthericum ramosum</i> L., 1753	LC	LC			x			x	
Flouve odorante	<i>Anthoxanthum odoratum</i> L., 1753	LC	LC						x	x
Grande bardane	<i>Arctium lappa</i> L., 1753	LC	LC						x	
Fromental élevé	<i>Arrhenatherum elatius</i> (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl, 1819	LC	LC						x	x
Pâquerette vivace	<i>Bellis perennis</i> L., 1753	LC	LC						x	x
Bétoine officinale	<i>Betonica officinalis</i> L., 1753	LC	LC							x
Bouleau pubescent	<i>Betula pubescens</i> Ehrh., 1791	LC	LC			x			x	
Bident feuillé	<i>Bidens frondosa</i> L., 1753							x		x
Blackstonie perfoliée	<i>Blackstonia perfoliata</i> (L.) Huds., 1762	LC	LC						x	x
Callune commune	<i>Calluna vulgaris</i> (L.) Hull, 1808	LC	LC						x	x
Cardamine hérissée	<i>Cardamine hirsuta</i> L., 1753	LC	LC						x	
Laïche à deux nervures	<i>Carex binervis</i> Sm., 1800	LC	LC			x			x	
Laïche écartée	<i>Carex divulsa</i> Stokes, 1787	LC	LC						x	
Laïche jaune	<i>Carex flava</i> L., 1753	LC	VU			x			x	
Laïche hérissée	<i>Carex hirta</i> L., 1753	LC	LC						x	
Catalpa fausse bignone	<i>Catalpa bignonioides</i> Walter, 1788							x	x	x
Centaurée trompeuse	<i>Centaurea decipiens</i> Thuill., 1799	LC	LC							x
Centaurée noire	<i>Centaurea nigra</i> L., 1753	DD	DD						x	x
Érythrée petite-centaurée	<i>Centaurium erythraea</i> Rafn, 1800	LC	LC						x	
Céraiste aggloméré	<i>Cerastium glomeratum</i> Thuill., 1799	LC	LC						x	
Camomille romaine	<i>Chamaemelum nobile</i> (L.) All., 1785	LC	LC							x
Cirse découpé	<i>Cirsium dissectum</i> (L.) Hill, 1768	LC	LC						x	x
Cirse commun	<i>Cirsium vulgare</i> (Savi) Ten., 1838	LC	LC							x
Liseron des champs	<i>Convolvulus arvensis</i> L., 1753	LC	LC						x	
Herbe de la pampa	<i>Cortaderia selloana</i> (Schult. & Schult.f.) Asch. & Graebn., 1900							x	x	x
Aubépine à un style	<i>Crataegus monogyna</i> Jacq., 1775	LC	LC						x	
Cuscute du thym	<i>Cuscuta epithimum</i> (L.) L., 1774	LC	LC						x	
Cymbalaire	<i>Cymbalaria muralis</i> G.Gaertn., B.Mey. & Scherb., 1800	LC						x		x
Souchet vigoureux	<i>Cyperus eragrostis</i> Lam., 1791							x		x

Nom vernaculaire	Nom scientifique	LR Nat.	LR Rég.	Prof. Reg.	Prof. Dep.	Défer. ZNIEFF	Directive Habitats	EEE	2023	2024
Souchet long	<i>Cyperus longus</i> L., 1753	LC	LC						x	
Cytise à balais	<i>Cytisus scoparius</i> (L.) Link, 1822	LC	LC						x	
Dactyle aggloméré	<i>Dactylis glomerata</i> L., 1753	LC	LC						x	
Dactylorhize maculé	<i>Dactylorhiza maculata</i> (L.) Soó, 1962	LC	LC						x	x
Dactylorhize	<i>Dactylorhiza</i> Neck. ex Nevski, 1937									x
Danthonie retombante	<i>Danthonia decumbens</i> (L.) DC., 1805	LC	LC						x	
Carotte sauvage	<i>Daucus carota</i> L., 1753	LC	LC							x
Céillet armérie	<i>Dianthus armeria</i> L., 1753	LC	LC						x	
Dichanélium acuminé	<i>Dichantheium acuminatum</i> (Sw.) Gould & C.A.Clark, 1979							x	x	
Chiendent rampant	<i>Elytrigia repens</i> (L.) Desv. ex Nevski, 1934	LC	LC						x	
Bruyère cendrée	<i>Erica cinerea</i> L., 1753	LC	LC						x	
Bruyère à balais	<i>Erica scoparia</i> L., 1753	LC	LC							x
Bruyère à quatre angles	<i>Erica tetralix</i> L., 1753	LC	LC						x	x
Érigéron annuel	<i>Erigeron annuus</i> (L.) Desf., 1804							x		x
Érigéron du Canada	<i>Erigeron canadensis</i> L., 1753							x	x	x
Érigéron de Sumatra	<i>Erigeron sumatrensis</i> Retz., 1810							x		x
Eupatoire chanvrine	<i>Eupatorium cannabinum</i> L., 1753	LC	LC						x	
Eupatoire	<i>Eupatorium</i> L., 1753									x
Grande rougette	<i>Euphorbia prostrata</i> Aiton, 1789							x		x
Euphrase	<i>Euphrasia</i> L., 1753									x
Euphrase officinale	<i>Euphrasia officinalis</i> L., 1753	LC	DD						x	
Figuier d'Europe	<i>Ficus carica</i> L., 1753	LC						x	x	
Bourdaine	<i>Frangula alnus</i> Mill., 1768	LC	LC						x	x
Gaillet gratteron	<i>Galium aparine</i> L., 1753	LC	LC						x	
Gaillet	<i>Galium</i> L., 1753									x
Gamochète américaine	<i>Gamochaeta americana</i> (Mill.) Wedd., 1856							x		x
Gamochète en faux	<i>Gamochaeta antillana</i> (Urb.) Anderb., 1991							x	x	
Gentiane pneumonanthe	<i>Gentiana pneumonanthe</i> L., 1753	LC	NT		x	x				x
Géranium découpé	<i>Geranium dissectum</i> L., 1755	LC	LC						x	
Géranium pourpre	<i>Geranium purpureum</i> Vill., 1786	LC	LC						x	
Gléchome lierre terrestre	<i>Glechoma hederacea</i> L., 1753	LC	LC						x	
Lierre grimpant	<i>Hedera helix</i> L., 1753	LC	LC						x	
Houlque laineuse	<i>Holcus lanatus</i> L., 1753	LC	LC						x	x
Millepertuis couché	<i>Hypericum humifusum</i> L., 1753	LC	LC							x
Millepertuis perforé	<i>Hypericum perforatum</i> L., 1753	LC	LC						x	
Jacobée commune	<i>Jacobaea vulgaris</i> Gaertn., 1791	LC	LC						x	x
Jasione des montagnes	<i>Jasione montana</i> L., 1753	LC	LC						x	
Jonc bulbeux	<i>Juncus bulbosus</i> L., 1753	LC	LC						x	
Jonc aggloméré	<i>Juncus conglomeratus</i> L., 1753	LC	LC						x	
Jonc filiforme	<i>Juncus filiformis</i> L., 1753	LC	LC						x	
Jonc	<i>Juncus</i> L., 1753									x
Lamier pourpre	<i>Lamium purpureum</i> L., 1753	LC	LC						x	
Lampsane commune	<i>Lapsana communis</i> L., 1753	LC	LC						x	

Nom vernaculaire	Nom scientifique	LR Nat.	LR Rég.	Prof. Reg.	Prof. Dep.	Défer. ZNIEFF	Directive Habitats	EEE	2023	2024
Laurier noble	<i>Laurus nobilis</i> L., 1753	LC							x	
Marguerite commune	<i>Leucanthemum vulgare</i> Lam., 1779	DD	LC						x	x
Troène commun	<i>Ligustrum vulgare</i> L., 1753	LC	LC							x
Lobélie brûlante	<i>Lobelia urens</i> L., 1753	LC	LC			x			x	x
Lotier corniculé	<i>Lotus corniculatus</i> L., 1753	LC	LC						x	x
Lotier à petites fleurs	<i>Lotus parviflorus</i> Desf., 1799	LC							x	
Luzule poilue	<i>Luzula pilosa</i> (L.) Willd., 1809	LC	LC						x	
Lychnide fleur-de-coucou	<i>Lychnis flos-cuculi</i> L., 1753	LC	LC						x	x
Lycope d'Europe	<i>Lycopus europaeus</i> L., 1753	LC	LC						x	
Lysimaque des champs	<i>Lysimachia arvensis</i> (L.) U.Manns & Anderb., 2009	LC	LC						x	
Luzerne d'Arabie	<i>Medicago arabica</i> (L.) Huds., 1762	LC	LC						x	
Menthe à feuilles rondes	<i>Mentha suaveolens</i> Ehrh., 1792	LC	LC							x
Molinie bleue	<i>Molinia caerulea</i> (L.) Moench, 1794	LC	LC						x	
Myosotis	<i>Myosotis</i> L., 1753									x
Narcisse bulbocodium	<i>Narcissus bulbocodium</i> L., 1753						x		x	
Nyctanthe arbre-triste	<i>Nyctanthes arbor-tristis</i> L., 1753								x	
Origan commun	<i>Origanum vulgare</i> L., 1753	LC	LC							x
Oxalide à larges feuilles	<i>Oxalis latifolia</i> Kunth, 1822							x	x	
Parentucelle à feuilles larges	<i>Parentucellia latifolia</i> (L.) Caruel, 1885	LC	LC							x
Paspale dilaté	<i>Paspalum dilatatum</i> Poir., 1804							x	x	x
Pédiculaire des forêts	<i>Pedicularis sylvatica</i> L., 1753	LC	LC						x	x
Pétrorhagie prolifère	<i>Petrorhagia prolifera</i> (L.) P.W.Ball & Heywood, 1964	LC	LC						x	
Phragmite austral	<i>Phragmites australis</i> (Cav.) Trin. ex Steud., 1840	LC	LC						x	
Phytolaque d'Amérique	<i>Phytolacca americana</i> L., 1753							x		x
Piloselle	<i>Pilosella</i> Hill, 1756									x
Piloselle officinale	<i>Pilosella officinarum</i> F.W.Schultz & Sch.Bip., 1862	LC	LC							x
Plantain lancéolé	<i>Plantago lanceolata</i> L., 1753	LC	LC						x	x
Pâturin des prés	<i>Poa pratensis</i> L., 1753 [nom. et typ. cons.]	LC	LC						x	
Polygale du calcaire	<i>Polygala calcarea</i> F.W.Schultz, 1837	LC	LC						x	
Polygale	<i>Polygala</i> L., 1753									x
Polygale commun	<i>Polygala vulgaris</i> L., 1753 [nom. et typ. cons.]	LC	LC						x	x
Peuplier noir	<i>Populus nigra</i> L., 1753	LC	LC							x
Peuplier tremble	<i>Populus tremula</i> L., 1753	LC	LC							x
Potentille dressée	<i>Potentilla erecta</i> (L.) Raeusch., 1797	LC	LC						x	
Potentille	<i>Potentilla</i> L., 1753									x
Potentille rampante	<i>Potentilla reptans</i> L., 1753	LC	LC						x	x
Potérium sanguisorbe	<i>Poterium sanguisorba</i> L., 1753	LC	LC						x	
Brunelle laciniée	<i>Prunella laciniata</i> (L.) L., 1763	LC	LC						x	
Herbe Catois	<i>Prunella vulgaris</i> L., 1753	LC	LC						x	x
Ptéridion aigle	<i>Pteridium aquilinum</i> (L.) Kuhn, 1879	LC	LC						x	x
Chêne	<i>Quercus</i> L., 1753									x
Renoncule âcre	<i>Ranunculus acris</i> L., 1753	LC	LC						x	
Renoncule flammette	<i>Ranunculus flammula</i> L., 1753	LC	LC						x	

Nom vernaculaire	Nom scientifique	LR Nat.	LR Rég.	Prof. Reg.	Prof. Dep.	Défer. ZNIEFF	Directive Habitats	EEE	2023	2024
Renouée du Japon	<i>Reynoutria japonica</i> Houtt., 1777							x	x	x
Iris de Provence	<i>Romulea bulbocodium</i> (L.) Sebast. & Mauri, 1818	LC	NT	x		x			x	
Rosier agreste	<i>Rosa agrestis</i> Savi, 1798	LC	LC						x	
Rosier pendant	<i>Rosa pendulina</i> L., 1753	LC	LC						x	
Ronce ligneuse	<i>Rubus fruticosus</i> L., 1753 [nom. et typ. cons.]								x	x
Patience petite-oseille	<i>Rumex acetosella</i> L., 1753	LC	LC						x	x
Patience à feuilles obtuses	<i>Rumex obtusifolius</i> L., 1753	LC	LC							x
Saule gris cendré foncé	<i>Salix atrocinerea</i> Brot., 1804	LC	LC							x
Saule à oreillettes	<i>Salix aurita</i> L., 1753	LC	NT			x				x
Saule cendré	<i>Salix cinerea</i> L., 1753	LC							x	
Saule	<i>Salix</i> L., 1753									x
Choin noirissant	<i>Schoenus nigricans</i> L., 1753	LC	LC			x			x	
Scorsonère humble	<i>Scorzonera humilis</i> L., 1753	LC	LC							x
Scorsonère	<i>Scorzonera</i> L., 1753									x
Séneçon du Cap	<i>Senecio inaequidens</i> DC., 1838							x	x	
Séneçon	<i>Senecio</i> L., 1753									x
Séneçon des forêts	<i>Senecio sylvaticus</i> L., 1753	LC	LC						x	
Sérapias en coeur	<i>Serapias cordigera</i> L., 1763	NT	EN	x		x				x
Sérapias langue	<i>Serapias lingua</i> L., 1753	LC	LC						x	x
Serratule des teinturiers	<i>Serratula tinctoria</i> L., 1753	LC	LC							x
Shéradie des champs	<i>Sherardia arvensis</i> L., 1753	LC	LC						x	
Silène	<i>Silene</i> L., 1753 [nom. cons.]									x
Siméthide de Mattiazzi	<i>Simethis mattiazii</i> (Vand.) G.López & Jarvis, 1984	LC	LC			x				x
Sisyrinchium en rosette	<i>Sisyrinchium rosulatum</i> E.P.Bicknell, 1899							x		x
Solidage verge-d'or	<i>Solidago virgaurea</i> L., 1753	LC	LC							x
Succise des prés	<i>Succisa pratensis</i> Moench, 1794	LC	LC							x
Pissenlit officinal	<i>Taraxacum officinale</i> F.H.Wigg., 1780	LC	LC							x
Germandrée petit-chêne	<i>Teucrium chamaedrys</i> L., 1753	LC	LC						x	
Germandrée scorodoine	<i>Teucrium scorodonia</i> L., 1753	LC	LC						x	x
Trèfle douteux	<i>Trifolium dubium</i> Sibth., 1794	LC	LC						x	x
Trèfle des prés	<i>Trifolium pratense</i> L., 1753	LC	LC						x	x
Trèfle rampant	<i>Trifolium repens</i> L., 1753	LC	LC						x	
Trèfle souterrain	<i>Trifolium subterraneum</i> L., 1753	LC	LC							x
Trocdaride verticillée	<i>Trocdaris verticillatum</i> (L.) Raf., 1840	LC	LC						x	
Tubénaire tachetée	<i>Tuberaria guttata</i> (L.) Fourr., 1868	LC	LC						x	x
Ajonc d'Europe	<i>Ulex europaeus</i> L., 1753	LC	LC						x	x
Ajonc mineur	<i>Ulex minor</i> Roth, 1797	LC	LC						x	x
Valérianelle potagère	<i>Valerianella locusta</i> (L.) Laterr., 1821	LC	LC						x	
Verveine officinale	<i>Verbena officinalis</i> L., 1753	LC	LC						x	
Véronique mouron-d'eau	<i>Veronica anagallis-aquatica</i> L., 1753	LC	LC						x	
Violette des chiens	<i>Viola canina</i> L., 1753	LC	LC							x
Violette hérissée	<i>Viola hirta</i> L., 1753	LC	LC						x	
Glycine de Chine	<i>Wisteria sinensis</i> (Sims) Sweet, 1826							x	x	

**Annexe 2 : Liste des espèces d'oiseaux inventoriées sur l'aérodrome depuis 2023**

Nom commun	Nom scientifique	Prot. Nat.	Directive	LR Nat.	LR Rég.	Dét. ZNIEFF	Comportement observé	2023	2024
Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i> (Linnaeus, 1766)	X	X	LC	TC		Transit		X
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i> (Linnaeus, 1758)			NT	C		Nicheur probable	X	X
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i> (Linnaeus, 1758)	X	X	LC	PCL	X	Nicheur possible		X
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i> (Linnaeus, 1758)	X		LC	TC		Nicheur possible	X	X
Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i> (Linnaeus, 1758)	X		VU	PCL		Nicheur possible	X	X
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i> (Linnaeus, 1766)	X	X	LC	PCL		Nourrissage		X
Buse variable	<i>Buteo buteo</i> (Linnaeus, 1758)	X		LC	TC		Nourrissage		X
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i> (Linnaeus, 1758)	X		LC	TC		Transit		X
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i> (Linnaeus, 1758)	X		VU	TC		Nicheur possible	X	X
Chouette hulotte	<i>Strix aluco</i> (Linnaeus, 1758)	X		LC	C		Nicheur possible *		X
Cisticole des joncs	<i>Cisticola juncidis</i> (Rafinesque, 1810)	X		VU	PCL		Nicheur probable		X
Corneille noire	<i>Corvus corone</i> (Linnaeus, 1758)			LC	TC		Nourrissage	X	X
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i> (Linnaeus, 1758)	X		LC	TC		Nicheur probable *	X	X
Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i> (Linnaeus, 1758)	X		LC	PCL		Nourrissage	X	
Étourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i> (Linnaeus, 1758)			LC	TC		Nourrissage	X	
Faisan de Colchide	<i>Phasianus colchicus</i> (Linnaeus, 1758)			LC	C		Nicheur possible	X	X
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i> (Linnaeus, 1758)	X		NT	TC		Nicheur probable *	X	X
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i> (Linnaeus, 1758)	X		LC	TC		Nicheur possible	X	X
Fauvette pitchou	<i>Sylvia undata</i> (Boddaert, 1783)	X	X	EN	PCL		Nicheur possible		X
Gallinule poule-d'eau	<i>Gallinula chloropus</i> (Linnaeus, 1758)	X		LC	C		Nicheur probable	X	X
Gobemouche noir	<i>Ficedula hypoleuca</i> (Pallas, 1764)	X		VU	PCL	X	Halte migratoire		X
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i> (C.L. Brehm, 1820)			LC	TC		Nicheur possible *		X
Grive draine	<i>Turdus viscivorus</i> (Linnaeus, 1758)			LC	PCL		Nourrissage		X
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i> (C. L. Brehm, 1831)			LC	TC		Nourrissage	X	
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i> (Linnaeus, 1758)	X		NT	TC		Nourrissage	X	X
Huppe fasciée	<i>Upupa epops</i> (Linnaeus, 1758)	X		LC	C		Nourrissage		X
Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolais polyglotta</i> (Vieillot, 1817)	X		LC	C		Nicheur possible	X	X
Linotte mélodieuse	<i>Linaria cannabina</i> (Linnaeus, 1758)	X		VU	C		Nicheur probable		X
Martinet noir	<i>Apus apus</i> (Linnaeus, 1758)	X		NT	TC		Nourrissage	X	X
Merle noir	<i>Turdus merula</i> (Linnaeus, 1758)			LC	TC		Nicheur probable	X	X
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i> (Linnaeus, 1758)	X		LC	TC		Nicheur probable *	X	X
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i> (Linnaeus, 1758)	X		LC	TC		Nicheur possible	X	X
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i> (Linnaeus, 1758)	X		LC	TC		Nicheur possible	X	X
Mésange huppée	<i>Lophophanes cristatus</i> (Linnaeus, 1758)	X		LC	PCL		Nicheur possible *		X
Milan noir	<i>Milvus migrans</i> (Boddaert, 1783)	X	X	LC	TC		Nicheur probable *	X	X
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i> (Linnaeus, 1758)	X		LC	TC		Nicheur probable		X
Pic vert	<i>Picus viridis</i> (Linnaeus, 1758)	X		LC	TC		Nicheur probable *	X	X
Pie bavarde	<i>Pica pica</i> (Linnaeus, 1758)			LC	TC		Nourrissage	X	X
Pigeon biset	<i>Columba livia</i> (Gmelin, 1789)	X		-	TC		Transit		X
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i> (Linnaeus, 1758)			LC	TC		Nourrissage	X	X
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i> (Linnaeus, 1758)	X		LC	TC		Nicheur probable	X	X

Pipit des arbres	<i>Anthus trivialis</i> (Linnaeus, 1758)	X		LC	C		Nicheur possible	X	
Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i> (Linnaeus, 1758)	X		VU	C		Halte migratoire	X	
Pipit rousseline	<i>Anthus campestris</i> (Linnaeus, 1758)	X	X	LC	PCL	X	Nicheur probable	X	X
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i> (Vieillot, 1817)	X		LC	TC		Nicheur probable	X	X
Rossignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i> (C. L. Brehm, 1831)	X		LC	C		Nicheur probable *		X
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i> (Linnaeus, 1758)	X		LC	TC		Nicheur possible		X
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i> (S. G. Gmelin, 1774)	X		LC	TC		Nicheur probable	X	X
Serin cini	<i>Serinus serinus</i> (Linnaeus, 1766)	X		VU	TC		Nicheur possible	X	
Tarier des prés	<i>Saxicola rubetra</i> (Linnaeus, 1758)	X		VU	PCL	X	Halte migratoire	X	
Tarier pâtre	<i>Saxicola rubicola</i> (Linnaeus, 1766)	X		NT	C		Nicheur probable	X	X
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i> (Frisvoldszky, 1838)			LC	TC		Transit		X
Traquet motteux	<i>Oenanthe oenanthe</i> (Linnaeus, 1758)	X		NT	PCL		Halte migratoire		X
Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i> (Linnaeus, 1758)	X		NT	C		Nourrissage		X

TC = Très commun C = Commun PCL = Peu commun ou localisé

\* = Nidification à proximité immédiate de la plateforme

### Annexe 3 : Liste des espèces de chiroptères inventoriées sur l'aérodrome depuis 2023

Nom commun	Nom scientifique	Protection nationale	LR Nat.	LR Reg.	Annexes Directive Habitats	Dét. ZNIEFF	2023	2024
Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i> (Kuhl, 1817)	X	NT	LC	IV	X	X	X
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i> (Schreber, 1774)	X	NT	LC	IV		X	X
Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i> (Natterer in Kuhl, 1817)	X	LC	LC	IV		X	X
Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i> (Schreber, 1774)	X	NT	LC	IV	X	X	

### Annexe 4 : Liste des espèces de mammifères (hors chiroptères) inventoriées sur l'aérodrome depuis 2023

Nom commun	Nom scientifique	Protection nationale	LR Nat.	LR Reg.	Annexes Directive Habitats	Dét. ZNIEFF	2023	2024
Chevreuril européen	<i>Capreolus capreolus</i> (Linnaeus, 1758)		LC	LC			X	X
Crocidure musette	<i>Crocidura russula</i> (Hermann, 1780)		LC	LC				X
Lapin de garenne	<i>Oryctolagus cuniculus</i> (Linnaeus, 1758)		NT	NT				X
Lièvre d'Europe	<i>Lepus europaeus</i> (Pallas, 1778)		LC	LC			X	X
Ragondin	<i>Myocastor coypus</i> (Molina, 1782)		-	-				X
Rat surmulot	<i>Rattus norvegicus</i> (Berkenhout, 1769)		-	-			X	
Sanglier	<i>Sus scrofa</i> (Linnaeus, 1758)		LC	LC				X
Taupe d'Europe	<i>Talpa europaea</i> (Linnaeus, 1758)		LC	-			X	X

**Annexe 5** : Liste des espèces d'amphibiens recensées sur l'aérodrome depuis 2023

Nom commun	Nom scientifique	Protection nationale	LR Nat.	LR Reg.	Annexes Directive Habitats	Dét. ZNIEFF	2023	2024
Crapaud calamite	<i>Epidalea calamita</i> (Laurenti, 1768)	X	LC	NT	IV	X	X	X
Crapaud épineux	<i>Bufo spinosus</i> (Daudin, 1803)	X	-	LC				X
Grenouille verte	<i>Pelophylax</i> sp.		-	-				X
Rainette méridionale	<i>Hyla meridionalis</i> (Böttger, 1874)	X	LC	LC	IV			X
Triton marbré	<i>Triturus marmoratus</i> (Latreille, 1800)	X	NT	LC	IV		X	
Triton palmé	<i>Lissotriton helveticus</i> (Razoumowsky, 1789)	X	LC	LC				X

**Annexe 6** : Liste des espèces de reptiles recensées sur l'aérodrome depuis 2023

Nom commun	Nom scientifique	Protection nationale	LR Nat.	LR Reg.	Annexes Directive Habitats	Dét. ZNIEFF	2023	2024
Couleuvre vipérine	<i>Natrix maura</i> (Linnaeus, 1758)	X	NT	VU				X
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i> (Laurenti, 1768)	X	LC	LC	IV		X	X
Tortue de Floride	<i>Trachemys scripta</i> (Schoepff, 1792)		-	-				X

**Annexe 7** : Liste des espèces d'invertébrés recensées sur l'aérodrome depuis 2023

Groupe taxonomique	Nom commun	Nom scientifique	LR Nat.	LR Reg.	2023	2024
Araignées	Épeire diadème	<i>Araneus diadematus</i> (Clerck, 1758)	LC	-		X
	Épeire frelon	<i>Argiope bruennichi</i> (Scopoli, 1772)	LC	-		X
	Misumène variable	<i>Misumena vatia</i> (Clerck, 1758)	LC	-		X
	Pisaure admirable	<i>Pisaura mirabilis</i> (Clerck, 1758)	LC	-		X
	Thomise Napoléon	<i>Synema globosum</i> (Fabricius, 1775)	LC	-		X
	Thomise rayé	<i>Runcinia grammica</i> (C.L. Koch, 1837)	LC	-		X
	Thomise replet	<i>Thomisus onustus</i> (Walckenaer, 1805)	LC	-	X	X
Coléoptères		<i>Cryptocephalus sericeus</i> (Linnaeus, 1758)	-	-		X
		<i>Oxythyrea funesta</i> (Poda, 1761)	-	-	X	X
	Carabe tressé	<i>Carabus cancellatus</i> (Illiger, 1798)	-	-		X
	Cicindèle des champs	<i>Cicindela campestris</i> (Linnaeus, 1758)	-	-	X	X
	Coccinelle à 7 points	<i>Coccinella septempunctata</i> (Linnaeus, 1758)	-	-		X
	Cycliste maillot-vert	<i>Oedemera nobilis</i> (Scopoli, 1763)	-	-		X
	Lamie berger	<i>Iberodorcadion fuliginator</i> (Linnaeus, 1758)	-	-	X	
	Lamie tisserand	<i>Lamia textor</i> (Linnaeus, 1758)	-	-		X
Crustacés	Écrevisse de Louisiane	<i>Procambarus clarkii</i> (Girard, 1852)	-	-		X
Diptères		<i>Sphaerophoria scripta</i> (Linnaeus, 1758)	-	-	X	

Groupe taxonomique	Nom commun	Nom scientifique	LR Nat.	LR Reg.	2023	2024
		<i>Eristalis similis</i> (Fallén, 1817)	-	-		X
Diplopodes		<i>Glomeris marginata</i> (Villers, 1789)	-	-	X	
Hémiptères	Nèpe cendrée	<i>Nepa cinerea</i> (Linnaeus, 1758)	-	-		X
	Punaise arlequin	<i>Graphosoma italicum</i> (O.F. Müller, 1766)	-	-		X
	Punaise brune à antennes & bords panachés	<i>Dolycoris baccarum</i> (Linnaeus, 1758)	-	-		X
Hyménoptères		<i>Polistes gallicus</i> (Linnaeus, 1767)	-	-		X
Lépidoptères	Azuré de la Bugrane	<i>Polyommatus icarus</i> (Rottemburg, 1775)	LC	LC		X
	Azuré de la Croisette	<i>Phengaris alcon</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)X	NT	VU	X	X
	Azuré des Anthyllides	<i>Cyaniris semiargus</i> (Rottemburg, 1775)	LC	NT	X	X
	Azuré porte-queue	<i>Lampides boeticus</i> (Linnaeus, 1767)	LC	LC		X
	Bombyx de la Ronce	<i>Macrothylacia rubi</i> (Linnaeus, 1758)	-	-		X
	Citron	<i>Gonepteryx rhamni</i> (Linnaeus, 1758)	LC	LC	X	X
	Cuivré commun	<i>Lycaena phlaeas</i> (Linnaeus, 1761)	LC	LC	X	X
	Ecaille fermière	<i>Arctia villica</i> (Linnaeus, 1758)	-	-	X	
	Fadet commun	<i>Coenonympha pamphilus</i> (Linnaeus, 1758)	LC	LC		X
	Mégère	<i>Lasiommata megera</i> (Linnaeus, 1767)	LC	LC		X
	Mélictée des Centaurées	<i>Melitaea phoebe</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	LC	LC		X
	Mélictée du Mélampyre	<i>Melitaea athalia</i> (Rottemburg, 1775)	LC	LC		X
	Mélictée orangée	<i>Melitaea didyma</i> (Esper, 1778)	LC	LC	X	X
	Mélictée du Plantain	<i>Melitaea cinxia</i> (Linnaeus, 1758)	LC	LC		X
	Myrtil	<i>Maniola jurtina</i> (Linnaeus, 1758)	LC	LC	X	X
	Noctuelle de la Patience	<i>Acronicta rumicis</i> (Linnaeus, 1758)	-	-		X
	Phalène picotée	<i>Ematurga atomaria</i> (Linnaeus, 1758)	-	-	X	
	Petit minime à bande	<i>Lasiocampa trifolii</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	-	-	X	X
	Silène	<i>Brintesia circe</i> (Fabricius, 1775)	LC	LC		X
	Souci	<i>Colias crocea</i> (Geoffroy in Fourcroy, 1785)	LC	LC		X
	Sylvain azuré	<i>Limenitis reducta</i> (Staudinger, 1901)	LC	LC		X
	Vanesse des Chardons	<i>Vanessa cardui</i> (Linnaeus, 1758)	LC	LC	X	
	Zygène des prés	<i>Zygaena trifolii</i> (Esper, 1783)	-	-	X	X
Mantoptères	Mante religieuse	<i>Mantis religiosa</i> (Linnaeus, 1758)	-	-		X
Odonates	Agrion joli	<i>Coenagrion pulchellum</i> (Vander Linden, 1825)	VU	VU	X	
	Agrion porte-coupe	<i>Enallagma cyathigerum</i> (Charpentier, 1840)	LC	LC		X
	Anax empereur	<i>Anax imperator</i> (Leach, 1815)	LC	LC		X
	Leste sauvage	<i>Lestes barbarus</i> (Fabricius, 1798)	LC	LC		X
	Sympétrum de Fonscolombe	<i>Sympetrum fonscolombii</i> (Selys, 1840)	LC	LC		X
	Sympétrum fascié	<i>Sympetrum striolatum</i> (Charpentier, 1840)	LC	LC	X	X
	Sympétrum sanguin	<i>Sympetrum sanguineum</i> (O.F. Müller, 1764)	LC	LC		X
Orthoptères		<i>Euchorthippus elegantulus</i> (Zeuner, 1940)	-	-		X
	Conocéphale gracieux	<i>Ruspolia nitidula</i> (Scopoli, 1786)	-	-		X
	Decticelle côtière	<i>Platycleis affinis</i> (Fieber, 1853)	-	-		X
	Decticelle échassière	<i>Sepiana sepium</i> (Yersin, 1854)	-	-	X	
	Grillon champêtre	<i>Gryllus campestris</i> Linnaeus, 1758	-	-		X
	Oedipode automnale	<i>Aiolopus strepens</i> (Latreille, 1804)	-	-		X
	Oedipode soufrée	<i>Oedaleus decorus</i> (Germar, 1825)	-	-		X

Groupe taxonomique	Nom commun	Nom scientifique	LR Nat.	LR Reg.	2023	2024
	Œdipode turquoise	<i>Oedipoda caerulescens (Linnaeus, 1758)</i>	-	-		X
Gastéropodes	Escargot des haies	<i>Cepaea nemoralis (Linnaeus, 1758)</i>	LC	-		X
	Escargot petit-gris	<i>Cornu aspersum (O.F. Müller, 1774)</i>	LC	-		X
	Limace léopard	<i>Limax maximus (Linnaeus, 1758)</i>	LC	-		X
	Testacelle atlantique	<i>Testacella maugei (Férussac, 1819)</i>	LC	-		X

